

**Chères concitoyennes, chers concitoyens,**

Nous sommes heureux de vous remettre ce numéro de Boulogne Info, le premier de ce mandat. Cela fait presque deux ans qu'il n'en avait pas été publié, le dernier datant de début 2013. En effet, nous avons fait le choix de ne pas en éditer dans l'hiver 2013-2014 afin de ne pas interférer avec la période des élections municipales. Durant ces périodes, les publications municipales doivent être réduites afin de ne pas induire de distorsion entre les différentes listes potentiellement en présence le jour du scrutin.

Cette étape étant passée, c'est avec une nouvelle équipe qui travaille dans la continuité de la précédente que nous avons le plaisir de vous apporter ces pages.

L'année 2014 a d'abord été marquée par notre intégration à la communauté de communes du Pays d'Aubenas-Vals. Imposée par décision du Préfet contre l'avis de la commune et de ses habitants, il est néanmoins nécessaire maintenant d'avancer au sein de cette nouvelle collectivité avec volonté et loyauté. C'est une condition pour que nous puissions, autant que possible, faire vivre notre territoire communal pour nos concitoyens, car c'est bien cette volonté qui nous anime.

Pourtant, la période est difficile avec de multiples atteintes portées aux collectivités en général et aux communes en particulier. Atteintes financières d'abord, au nom de choix économiques contestables qui impose l'austérité à certains. Atteintes réglementaires, avec un alourdissement sans cesse croissant des exigences et des normes, malgré les annonces au plus haut niveau de l'Etat, normes qui n'ont d'autre objet que de satisfaire tel ou tel lobby ou groupe de pression. Tout cela, les habitants des campagnes le subissent, en voyant disparaître des services importants à notre vie quotidienne, alors même que de « brillants » esprits nous expliquent que nous coûtions trop cher : la dotation que l'Etat apporte aux communes pour chaque habitant est pourtant inférieure pour un citoyen rural que pour un citadin !

La « Révision Générale des Politiques Publiques » a laissé la place à la « Modernisation de l'Action Publique ». Mais au-delà d'un changement de nom et de quelques nuances, c'est la même philosophie qui l'emporte. Assurer le contraire relèverait d'une langue de bois bien vernie. C'est cette politique qui vide les services publics de leurs agents, au point qu'ils ne peuvent plus fonctionner correctement. C'est cette politique qui débouche sur la fermeture de la perception de Vals-les-Bains en catimini au 1er janvier 2015, avec cinq autres perceptions Ardéchoises. C'est elle qui vide les services de la DDT, de la Préfecture, de l'Éducation Nationale au point qu'il est devenu difficile voir impossible d'avoir un interlocuteur dans certains secteurs. C'est elle qui porte gravement atteinte à notre pacte républicain, en créant ou en accentuant les inégalités entre les citoyens et les territoires, alors même qu'elle devrait œuvrer sans cesse à les combler.

Toutefois nous ne baisserons pas les bras et nous travaillerons toujours à inventer l'avenir de notre ruralité, faite de lien social, de relations humaines, mais aussi d'un délicat mélange entre racines et innovations.

Nous nous y engageons car nous souhaitons continuer de vivre au village, à le faire prospérer. Nous sommes persuadés qu'il est possible de vivre ensemble solidairement, dans un environnement protégé, en construisant notre avenir à une échelle humaine satisfaisant nos besoins.



## **Un nouveau conseil municipal**

En mars 2014, les électeurs de Saint-Etienne-de-Boulogne désignaient onze conseillers municipaux pour un mandat d'une durée de 6 ans. Comme durant les mandats précédents, l'équipe municipale a bien entendu désigné un Maire, Franck Brechon, et trois Adjoints, Claudine Dubois, Jérôme Le Bellego et Jacques Noury. Tous les quatre sont chargés de gérer les affaires courantes de la commune et de mettre en œuvre les décisions du conseil municipal, tout en préparant son travail. Le Conseil se réunit environ tous les deux mois. Les séances se tiennent à la mairie et sont ouvertes au public. Les convocations avec l'ordre du jour sont affichées en Mairie. Les comptes-rendus sont affichés sur les panneaux d'information de la commune, et envoyés par internet aux personnes qui en font la demande. Il sont aussi disponibles sur le site internet de la commune, dans la quinzaine de jours qui suit la réunion.



### **Un travail en commissions...**

Afin de travailler collectivement, parce qu'on réfléchit mieux à plusieurs que seul, le conseil s'est organisé en commissions de travail, qui peuvent être instituées pour la durée du mandat, ou en fonction des sujets du moment. Les commissions permanentes sont au nombre de neuf. Le Maire participe à toutes les commissions :

#### **Eau et assainissement**

Cédric Guénard, Philippe Girard, Jérôme Le Bellego

#### **Voirie et bâtiments**

Jacques Noury, Philippe Girard, Amélie Mazeyrat, Jérôme Le Bellego

#### **Administration, finances, personnel communal**

Alexandra Daigneau, Claudine Dubois, Samuel Carpentier, Marianne Schuhler, Jérôme Le Bellego

#### **Urbanisme et gestion de l'espace**

Amélie Mazeyrat, Jérôme Le Bellego, Samuel Carpentier, Janine Walter.

#### **Environnement, cadre de vie et ruralité**

Jacques Noury, Cédric Guénard, Alexandra Daigneau, Philippe Girard.

#### **Développement économique et agriculture**

Jérôme Le Bellego, Jacques Noury, Marianne Schuhler, Samuel Carpentier

#### **Solidarité, animations, associations, culture**

Janine Walter, Jacques Noury, Alexandra Daigneau, Marianne Schuhler

#### **Affaires scolaires, enfance**

Claudine Dubois, Jacques Noury, Marianne Schuhler, Jérôme Le Bellego

#### **Appels d'offres**

Amélie Mazeyrat, Alexandra Daigneau, Jacques Noury titulaires, Claudine Dubois, Samuel Carpentier, Janine Walter.

### **... et des représentations extérieures**

La commune participe à plusieurs syndicats ou associations dans lesquels elle désigne des représentants qui sont :

#### **Communauté de communes du Pays d'Aubenas-Vals**

Franck Brechon titulaire, Jérôme Le Bellego suppléant

#### **Parc Naturel Régional**

Franck Brechon titulaire, Cédric Guénard suppléant ;

#### **Syndicat intercommunal d'électrification**

Franck Brechon titulaire, Philippe Girard suppléant

#### **Syndicat intercommunal de la Roche de Gourdon**

Franck Brechon et Jérôme Le Bellego titulaires, Cédric Guénard suppléant

#### **Syndicat d'informatique AGEDI**

Sarah Pilato titulaire ;

#### **Association des communes forestières d'Ardèche**

Samuel Carpentier titulaire, Claudine Dubois suppléante

#### **Association Huilétic**

Cédric Guénard titulaire

#### **Commission d'attribution des logements ADIS**

Janine Walter titulaire

#### **Comité de ligne TER**

Marianne Schuhler, Alexandra Daigneau, Franck Brechon

#### **Correspondant défense**

Amélie Mazeyrat

#### **Commission scolaire intercommunale**

Claudine Dubois et Franck Brechon

#### **Association des Maires de l'Ardèche**

Franck Brechon

#### **Association des Maires Ruraux de l'Ardèche**

Franck Brechon.

Dans tous les cas, n'hésitez pas à contacter la ou le conseiller municipal de votre quartier, un adjoint ou le maire : il y a au moins un conseiller municipal élu dans chaque hameau principal de la commune. Tout le conseil est à votre service et au service de la collectivité.

### **A propos des indemnités**

Le Maire et les Adjoints touchent des indemnités pour exercer leurs fonctions. Loin de remettre en cause le principe démocratique de la gratuité des fonctions, les indemnités de fonctions des élus compensent les pertes de salaire et frais inhérents au mandat. Les indemnités versées à Saint-Etienne sont inférieures au montant maximal prévu par la loi, et pour le Maire elle s'établit à 452 € net mois. Pour les Adjoints, elle est de 144 € net par mois.

Aucun déplacement ni aucun frais engagé par le Maire et les Adjoints ne fait l'objet d'une prise en charge autre qu'au travers de l'indemnité (aucun frais de déplacement, aucune prise en charge des téléphones et des communications, aucun frais de représentation ...).

Aucune tâche quelle qu'elle soit dans l'exercice de la fonction n'est rémunérée hors des indemnités (par exemple la tenue du bureau de vote est gratuite, de même que les représentations extérieures).

Ces indemnités sont fiscalisées et entrent dans le calcul du revenu imposable de chaque personne, sans exonération ni exemption. Elles sont aussi soumises à cotisations sociales. Le Maire souscrit aussi une assurance annuelle qui couvre les risques inhérents à l'exercice du mandat. Ce n'est pas la commune qui la paye.

## Les marchés publics

La notion de « marché public » recouvre tout acte d'achat de la commune, quel que soit son montant. Les marchés publics sont passés après mise en concurrence selon les modalités prévues au Code des Marchés Publics.

### Des modalités précises et transparentes

En ce qui concerne les marchés de type "à procédure adaptée" (article 28 du Code des Marchés Publics), le Conseil Municipal a précisé depuis 2005 les modalités de publicité prévues afin de garantir une bonne mise en concurrence et l'accès à la commande publique communale :

- marché de moins de 1 000 € ht : mise en concurrence par simple comparaison de prix ;
- marché de 1 000 € à 4 000 € ht : mise en concurrence par sollicitation d'au-moins trois devis écrits et détaillés sur la prestation, plus publication sur le site internet de la Mairie et affichage en Mairie ;
- marché de 4 000 € à 20 000 € ht : mise en concurrence par envoi large d'une consultation avec acte d'engagement, règlement de consultation, plus publication sur le site internet de la Mairie et affichage en Mairie ;

- marché de 20 000 € ht à 90 000 € ht : identique aux marchés de 4 000 € à 20 000 € ht, publication sur le site Internet de la Mairie et affichage en Mairie avec publication d'une annonce légale en plus ;
- marché de 90 000 € ht jusqu'aux seuils fixés par le CMP : publication des annonces légales prévues au CMP plus affichage en Mairie et diffusion sur le site internet de la commune.

### Qui décide ?

Le Maire a délégation du Conseil Municipal pour signer les marchés de moins de 4 000 € ht. Dans tous les cas, il doit rendre compte par écrit de tous les achats faits dans le cadre de cette délégation au premier conseil municipal qui suit l'achat. La liste est annexée au compte rendu du conseil.

Au-delà de 4000 € ht d'achat, une délibération spécifique du Conseil Municipal pour autoriser l'achat est requise. Dans tous les cas de marché de plus de 4000 € ht, l'avis de la commission d'appel d'offres est systématiquement demandé et suivi.

## L'administration électronique progresse

Le métier de comptable public et celui de secrétaire de mairie évoluent au gré des apports de l'informatique depuis plusieurs années. Actuellement, la révolution du tout numérique et de la dématérialisation est en marche pour le meilleur, mais aussi le pire, sans que nous puissions y échapper.

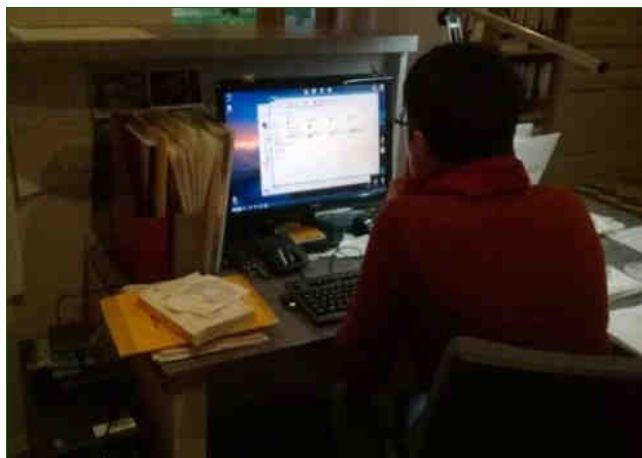
A compter du 1er janvier 2015, l'ensemble des procédures de paiement des factures, de même que la transmission des actes de la commune au contrôle de légalité (Sous Préfecture) se "dématérialise". Plus aucun envoi ne se fera par papier, ce qui représentera des économies d'impression et d'affranchissement importantes, tout en accélérant la transmission des données et leur traitement.

Mais aussi des charges financières lourdes en acquisition de logiciels spécifiques obligatoires et de matériel. De plus, cela permet à l'Etat de reporter sur les communes des opérations qui lui facilite au final le travail, lui permet de réduire son personnel, mais augmente d'autant le volume de travail de celui des communes !

Une application concrète de l'e-administration qui a nécessité pour la secrétaire de mairie de suivre une formation particulière. Elle a en outre été dotée d'un outil

informatique plus puissant et moderne afin de pouvoir travailler avec des logiciels spécifiques.

Une face cachée du travail qui n'apparaît pas aux yeux des citoyens, mais qui demande de plus en plus de compétences et de technicité.



### Un mois de stage à la Mairie

Les habitants qui sont venus à la mairie en novembre ont fait la connaissance d'Angélique Anzio, de Vesseaux, qui les accueillait.

En 1<sup>ère</sup> bac pro accueil, elle a effectué un mois de stage fructueux au sein de la mairie pour seconder Sarah Pilato sur diverses tâches administratives et d'accueil tout en apprenant les bases du métier.

Un stage qui s'est très bien déroulé avec une stagiaire qui a fait preuve de compétences et de volonté d'apprendre.

Une seconde session de stage est prévue en juin.





## **La commune contre les baisses de dotations**

Les finances des communes reposent sur deux ressources principales : la fiscalité locale d'une part, et d'autre part, les dotations de l'Etat. Ces dotations sont destinées à :

- équilibrer au minimum les recettes entre les communes riches et les communes pauvres,
- à couvrir des charges et des dépenses des collectivités imputables aux décisions de l'Etat (transfert de compétences), ou liées aux actes effectués par les communes pour le compte de l'Etat (demandes d'urbanisme, cartes d'identité, cartes grises, etc).

En ce qui concerne Saint-Etienne, les diverses dotations atteignent 65 000 € à 70 000 € par an en moyenne ces dernières années, soit autant que les recettes fiscales locales. Elles sont donc essentielles pour le budget communal, de la plus petite des communes à la plus grande.

Pourtant, elles subissent une baisse sans précédent de plusieurs milliards au niveau national afin de financer le Crédit Impôt Compétitivité Emploi accordé aux entreprises. Cette baisse de 11 milliards cette année, sera au total de 28 milliards en 2017.

L'association des Maires de France a décidé, toutes tendances confondues et à l'unanimité de son bureau de proposer aux communes et communautés de communes d'adopter une motion alertant le Gouvernement sur les

conséquences néfastes de la réduction brutale et sans précédent des dotations de l'Etat aux communes et communautés de communes.

Lors de son conseil municipal de juin, la commune de Saint-Etienne s'est associée à la démarche et a adopté à l'unanimité la proposition de motion qui souligne le risque de la très brutale baisse de ces dotations, d'une ampleur inédite.

La rapidité de cette baisse et son montant sur les années à venir impactera fortement l'investissement communal, donc la santé des entreprises artisanales. Dans la région, la commande publique représente 30 % du chiffre d'affaires du BTP ! Que la commande publique baisse, et les entreprises de ce secteur le ressentiront immédiatement.

Ces baisses pourraient aussi à terme mettre les communes dans l'obligation de fermer des services publics ou d'en augmenter fortement le prix.

A cette occasion, le conseil a aussi souligné que la baisse des dotations est de cette année de plus de 6 000 €, soit 10 % du total de la dotation de fonctionnement, somme à mettre en regard des nouvelles dépenses imposées par l'Etat dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires par exemple, de la suppression de l'aide technique d'Etat aux communes, ou encore de l'instruction des demandes d'urbanisme.

## **La fin de l'aide de l'état...**

Derrière cet intitulé bien technique se cache une évolution lourde de sens pour les communes rurales !

Depuis de très nombreuses années, au moins depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'Etat avait pour principe que ses services techniques aidaient les communes qui en avaient besoin. Ce dispositif avait été renforcé au fil des lois de décentralisation.

### **La fin du génie rural**

Ainsi, l'ex DDA accompagnait les communes pour les chantiers d'alimentation en eau ou d'assainissement, en mettant à disposition ses techniciens et ingénieurs du génie rural, contre un paiement très modeste, quelques centaines d'euros. C'est terminé depuis trois ans : seuls restent les bureaux d'études privés, travaillant à des prix incomparables.

### **La fin de l'aide technique**

La DDT intervenait dans le cadre d'une convention appelée ATESAT (Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire). Cette mission avait pour but d'accompagner les communes dans les domaines de la voirie essentiellement : gestion de la circulation, programmation des travaux d'entretien et de réparation de la voirie et maîtrise d'œuvre de ces travaux, conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art intéressant la voirie ou lié à son exploitation, gestion du tableau de classement. Mais l'ATESAT apporte également un soutien en matière d'aménagement et d'habitat, à travers divers conseils sur la faisabilité d'un projet et sur les démarches à suivre pour le réaliser. Dans ce cadre, en ce qui concerne Saint-Etienne, la DDT intervenait pour... 106 € par an.

Le gouvernement a décidé de mettre fin à ces missions ATESAT, les communes devant financer ce service, soit par recours à un bureau d'études privé, soit par création d'un bureau d'études intercommunal. Le Conseil Général réfléchit à la possibilité de reprendre cette aide technique,

mais avec les incertitudes qui pèsent sur l'avenir des départements, rien n'est décidé.

Dans tous les cas, cette prestation sera payante pour les communes ce qui n'était pas le cas de l'ATESAT.

### **La fin de l'aide à l'urbanisme**

Jusqu'à présent, l'Etat assurait aussi l'instruction gratuite des permis de construire pour le compte des communes. Cela sera terminé pour un grand nombre de communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Aux communautés de communes de prendre en charge ce travail qui sera refacturée aux communes. Pour Saint-Etienne, c'est une charge annuelle de 2000 € environ par an, à prendre sur le budget communal. L'Etat qui supprime son service et réalise ainsi de substantielles économies n'apporte pourtant aucune compensation financière aux communes.

En quelques années, depuis 2009 jusqu'à maintenant, ce sont près de 6 000 € à 7 000 € de dépenses supplémentaires par année qui ont été transférées par l'Etat vers les communes. Tout cela sans compter la réforme des rythmes scolaires !

### **La commune s'équipe**

La commune vient de faire l'acquisition d'une minipelle d'occasion. Profitant d'une opportunité d'un très bon rapport qualité prix (12000 € avec la remorque), le cantonnier est ainsi équipé d'un engin qui lui permettra de nombreuses interventions de voirie qui n'étaient pas réalisées faute de budgets spécifiques : curage de fossés, nettoyage des coupées, aqueduc, etc. C'est aussi une nouvelle souplesse en complément du travail des entreprises.



## **La zone d'activités de l'Escrinet reprise par la CCPAV**



Avec la dissolution de la communauté de communes de la Roche de Gourdon, ses actifs sont passés aux communautés de communes d'Aubenas-Vals

ou de Privas, selon le secteur où il se trouvait. La zone d'activités de l'Escrinet a été reprise par la communauté de communes d'Aubenas qui intègre ainsi un équipement d'une valeur de 814 000 € contre la reprise de l'emprunt restant de 181 000 €. C'est donc maintenant la communauté de communes du Pays d'Aubenas-Vals qui assurera la gestion de la zone et la commercialisation des lots restants.

Des contacts avancés avec une entreprise coopérative travaillant dans le secteur des plantes médicinales, plantes à parfum et de tisanes sont pris et permettent d'envisager

### **Le Préau inauguré**

Les bureaux du Préau à Saint-Etienne-de-Boulogne ont été inaugurés au printemps dernier en présence d'un public nombreux.

#### **Un espace de travail partagé**

Le Préau » est un espace de travail partagé qui regroupe six travailleurs indépendants. Souhaitant sortir de l'isolement, ils ont réfléchi à une alternative possible au travail à domicile, qui permette également une mutualisation d'un certain nombre de moyens matériels (fluides, reprographie, téléphonie, etc). Leur ambition est aussi de favoriser la rencontre et l'échange entre différents professionnels, de faire émerger de nouveaux projets, et ainsi pérenniser leur emploi. Un espace commun de travail dit de « co-working » dans le jargon.

Les six acteurs économiques se sont ensuite présentés à leur tour : Sylvain Lion (médias participatifs), Cédric Guénard (conception et réalisation de sites internet), Alice Vanderplaetsen (architecte d'intérieur), Laura Colombe (montage vidéo), Ségolène Lardot (art-thérapeute) et Alexa Brunet (photographe). D'ores et déjà, d'autres demandes ont été reçues pour intégrer le Préau.

#### **Un atout pour la commune**

Face au manque de locaux privés, l'association s'est tournée vers la commune, qui a aménagé les locaux de l'ancien préau de la cour de la bibliothèque. Un moyen pour maintenir une vie économique sur la commune. Ce projet permet de conforter des emplois sur Saint-Etienne, et en plus, cette réalisation s'est faite dans de très bonnes conditions financières, puisque le loyer demandé à l'association le Préau couvre le reste à charge communal de sorte que le projet ne coûte rien au contribuable communal.

Cela représente un investissement de plus de 60 000 € subventionné à 80 %. Un taux de subvention exceptionnel qui est dû à l'intervention de l'Union Européenne, étant donné le caractère innovant de l'équipement réalisé. C'est le premier du genre en Ardèche, et l'un des premiers en zone rurale.

C'est un très bon complément à la zone d'activités qui permet à des artisans de s'installer.

Ce projet démontre que les communes rurales de petite

taille ont encore leur sens et sont en mesure de réaliser des projets à leur échelle pour préparer la ruralité de demain, sans tout concentrer dans les espaces urbains, métropoles et grosses communautés de communes.

Souhaitons longue vie au Préau et bon développement aux acteurs économiques qui y sont implantés.

#### **Ardèche Charpente Menuiserie**

La première entreprise installée sur la zone d'activités intercommunale est Ardèche Charpente Menuiserie. Comme son nom l'indique, la société d'Yves Bevengut est spécialisée dans le travail du bois, et fonctionne à Saint-Etienne depuis près de deux ans. Avec à son actif de nombreux chantiers, elle travaille de plus en plus sur la commune pour de belles réalisations. N'hésitez pas à la contacter pour vos travaux, de même que les autres artisans du secteur.

contact@ardeche-charpente-menuiserie.com  
04.75.37.47.11



#### **« Place aux Jeunes »**

La Maison de l'Emploi et de la Formation Ardèche méridionale, le Pays de l'Ardèche méridionale et le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche organisent l'opération « Place aux Jeunes », qui vise à faciliter l'installation de jeunes professionnels de 20 à 40 ans en Ardèche méridionale. Les participants prennent part à trois séjours afin de découvrir les multiples visages de la région, lier des contacts avec des acteurs susceptibles de les aider dans leurs démarches, et imaginer leur projet professionnel et de vie en Ardèche. C'est un sas d'entrée à vocation professionnelle sur le territoire pour des jeunes managers et développeurs qui souhaitent venir s'installer, travailler et investir en Ardèche. C'est dans le cadre de leur séjour en Ardèche que la vingtaine de jeunes inscrits à la session 2013-2014 ont souhaité venir visiter l'espace collectif de travail Le Préau, aménagé par la commune. Ils se sont montrés intéressés par l'organisation de la coopérative de travail qui permet de mutualiser certains coûts, et de créer une émulation entre ses membres. De même, ils se sont interrogés sur l'adaptation d'une telle structure à leur propre projet.



## **Agriculture : le comité local à l'installation se réunit**



La question de l'agriculture est essentielle sur les territoires ruraux qui n'ont d'avenir que s'ils parviennent à conserver une agriculture vivante, autant pour entretenir l'espace en le préservant de l'embroussaillage, que pour assurer une production alimentaire locale et de qualité.

Alors que de nombreuses cessions d'activités pour cause de départ en retraite se font sans succession, cette question est au cœur des préoccupations de plusieurs collectivités qui ont engagé des actions de mobilisation du foncier agricole afin de parvenir à installer de nouvelles exploitations sur les secteurs en déprise.

C'est afin d'aborder concrètement ces questions que les collectivités intéressées et la profession agricole ont mis en place les Comités Locaux à l'Installation qui se réunissent dans les différents secteurs de l'Ardèche tous les quatre mois environ. La commune de Saint-Etienne est membre de celui du secteur d'Aubenas, qui vient de se réunir.

A l'occasion de la réunion qui vient d'avoir lieu, plusieurs questions ont été abordées, comme la possible reprise de différentes exploitations du secteur d'Aubenas, ou encore la concurrence entre l'urbanisation et l'agriculture, qui se fait quasi toujours au détriment de cette dernière.

Concernant Saint-Etienne, il fut longuement question des perspectives d'installation sur les terres situées sous le col de l'Escrinet, actuellement largement sous-exploitées ou abandonnées.

L'idée à terme est d'arriver à rassembler sous la forme juridique qui sera la plus appropriée, suffisamment de terres pour installer un jeune exploitant. Plusieurs profils de

### **Un projet d'installation en porc fermier plein air**

Avec l'aide de la Chambre d'Agriculture, un travail a été réalisé pour évaluer le potentiel agricole de la zone sous le Col de l'Escrinet, contacter les propriétaires des terrains concernés, afin de connaître leurs intentions. Toute cette phase initiale a demandé du temps, pour constituer progressivement une base d'exploitation suffisante pour un projet d'installation.

Début 2014, la Chambre d'Agriculture a cherché un candidat à l'installation susceptible de correspondre à ce projet. Après différents contacts auprès de plusieurs porteurs de projet, un jeune du Cantal, Victor Allard, s'est montré intéressé. Il a emménagé en juin dernier sur la commune.

Après quelques années de salariat agricole toujours dans l'élevage, il cherche un site pour s'installer en production de viande porcine en élevage de plein air. L'opportunité des terres qui peuvent être mises à disposition l'intéresse, en même temps il est conscient du challenge à relever.

La base foncière de départ reste à conforter, en concertation avec les propriétaires des terrains limitrophes.

Victor va travailler maintenant sur son projet en partenariat avec la Chambre d'agriculture et la commune, pour contacter les propriétaires, valider la faisabilité économique de son projet, voir l'emplacement des bâtiments agricoles nécessaires.

Raisonnablement l'installation effective de Victor devrait se concrétiser fin 2015.

candidats on déjà été sélectionnés, dont Victor Allard, déjà présent sur la commune (voir ci-dessus). Les discussions se poursuivent pour régler successivement les différents points du dossier : accord des propriétaires, choix des candidats à l'installation, fonctionnement de l'exploitation, bâtiments, etc, le tout sans déséquilibrer les exploitants qui utilisent déjà partiellement une partie de ces terres.

### **Les comités locaux à l'installation (CLI)**

#### **- Qu'est-ce que le CLI ?**

Le Comité Local à l'Installation est une instance travaillant sur la thématique de l'installation agricole à l'échelle d'un bassin de quelques communautés de communes. C'est une démarche initiée par la Chambre d'Agriculture qui permet d'engager une réflexion opérationnelle au plus près du terrain.

#### **- Qui participe au CLI ?**

Le CLI se compose : d'élus communaux (Louis Buffet et Franck Brechon, maires de Labastide-sur-Besorgues et de Saint-Etienne-de-Boulogne pour la communauté de communes d'Aubenas-Vals, Gérard Rocancourt, Maire de Fons pour la CDC du Vinobre), de représentants des syndicats agricoles (Confédération Paysanne, FDSEA, Jeunes Agriculteurs : Bernard Habauzit, Marcel Volle, Pierre-Yves Maret), d'élus de la Chambre d'Agriculture (Daniel Vernol) et du Pays de l'Ardèche Méridionale. Le CLI est assisté par une chargée de mission de la Chambre d'Agriculture (Odile Audibert).

#### **- Quel est le rôle du CLI ?**

Le CLI vise à faciliter l'installation de jeunes agriculteurs. Grâce aux échanges entre les différents membres du CLI, on obtient une meilleure connaissance des différents enjeux agricoles du territoire (agriculteurs proches de la retraite, propriétés agricoles à vendre, candidats à l'installation, stratégies de rétention foncière, etc.). Cette veille permanente au plus près des problématiques locales permet d'avoir connaissance de certaines opportunités avant qu'il ne soit trop tard (anticiper la transmission d'une exploitation avant que l'agriculteur en place ne cesse son activité et que les terres s'embroussaillent, recherche d'un candidat à l'installation avant qu'une propriété en vente ne parte en résidence secondaire, etc.).

## La lutte contre le Cynips du châtaignier

Le conseil municipal, lors de sa dernière séance, a décidé d'attribuer à l'unanimité une subvention de 250 € au Syndicat de Défense de la Châtaigne d'Ardèche afin de participer à la lutte contre le cynips du châtaignier. En effet, la châtaigneraie est une composante essentielle de nos paysages et de notre cadre de vie, tout en constituant un élément majeur de notre économie agricole et industrielle.

### Le cynips

Le cynips est une petite guêpe, principal ravageur mondial de la production de châtaignes. Il provoque la formation de galles empêchant la pousse des rameaux, le développement des feuilles et la fructification. Les quelques fruits produits restent sains et savoureux mais les pertes de récolte engendrées peuvent aller jusqu'à 80%. Présent en Ardèche depuis 2010, il menace désormais directement la survie de la châtaigneraie, ainsi que celles de nombreuses exploitations agricoles et des entreprises qui en dépendent (expéditeurs de fruits, transformateurs ...)

Le seul moyen de lutte existant est une lutte biologique qui consiste à introduire son prédateur : le torymus. Le torymus est également une petite guêpe qui pond dans les galles de cynips et se nourrit de la larve, empêchant donc son éclosion et son développement.

Par expérience, on sait que cette lutte prend entre 6 et 8 ans avant d'être efficace et de permettre une diminution significative de la présence de cynips sur les parcelles. Le cynips n'est pas éradiqué, mais un équilibre se crée entre le prédateur et sa proie, maintenant le cynips à des seuils permettant la production de fruits sur les châtaigniers.

600 lâchers de torymus sont prévus sur l'année 2015.

La lutte biologique est mise en œuvre par la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche avec l'appui du Syndicat de Défense de la Châtaigne d'Ardèche et de la station expérimentale fruits Rhône-Alpes.

### Appel aux dons et subventions

Le financement de cette lutte qui représente une dépense estimée à 150 000 € au moins est assuré par une campagne d'appel au don lancée auprès de la population, et par les subventions des collectivités locales.



Le Conseil Général de l'Ardèche a déjà débloqué un crédit de 50 000 €, tandis que la Communauté de communes du Pays d'Aubenas-Vals envisage d'apporter 4100 €. Chaque lâcher de torymus coûte 250 € ht, la commune a décidé d'en prendre un en charge sur le budget 2015.

Pour en savoir plus sur le cynips ou effectuer un don : <http://www.cynips-chataigne-ardeche.com/fr>

### Attention au brûlage des feuilles

L'idée de brûler les feuilles de châtaignier atteintes de cynips paraît bonne, mais... elle ne l'est absolument pas !

Le torymus qui est lâché pour lutter contre ce cynips se développe dans les mêmes galles que le cynips. Brûler les galles revient certes à brûler le cynips... mais aussi à détruire son prédateur lâché à grands frais. Ce n'est donc pas comme cela qu'il pourra se développer et entrer en concurrence avec le cynips pour l'éradiquer.

Pendant la période de mise en place de la lutte contre le cynips par les lâchers de torymus, il est impératif de ne plus brûler les feuilles sous peine de retarder les effets des lâchers !

Si des dérogations de brûlage pour un usage de type agricole sont accordées sans difficulté par la mairie, elles seront très restreintes pour brûler les feuilles de châtaignier le temps que la lutte employée contre le cynips apporte ses résultats et que le torymus soit bien implanté.

### Reconquérir notre ressource et nos paysages

Avec 5000 tonnes de châtaignes produites, l'Ardèche est le premier département producteur de France. Cependant la production de châtaigne (AOC et/ou en agriculture biologique) n'est pas suffisante face à la demande croissante des transformateurs et donc des consommateurs. Il faut donc produire plus de châtaignes issues des variétés traditionnelles. Le programme de reconquête vise à combler le déficit de production estimé par les industriels du secteur à environ 2000 tonnes pour l'Ardèche. Ce programme est lancé par le Parc Naturel Régional, le Syndicat de Défense de la Châtaigne d'Ardèche et la Chambre d'Agriculture.



Un diagnostic gratuit des châtaigneraies est proposé aux propriétaires afin d'évaluer le potentiel de leurs parcelles. Pour favoriser la remise en état des vergers de châtaigniers, le Parc Naturel soutient financièrement les opérations de rénovation. Il prend en charge 50% du coût des travaux d'élagage des vergers productifs et de débroussaillage des vergers abandonnés.

Toutes les conditions d'accès à ce programme sont disponibles auprès du Parc, 04 75 36 38 60.





## Le transport à la demande arrive

La Communauté de Communes, le Conseil Général et la Commune viennent de mettre en place un service de transport à la demande appelé "Sept ici" qui relie Saint-Michel, Saint-Etienne, Vesseaux à Aubenas et Vals.

### La Ligne de l'Escrinet

La ligne dite de l'Escrinet dessert à Saint-Etienne les arrêts du Village, de La Conchy, des Clapès et d'Auriolles. Elle circule les mardis, jeudis et samedis matins et dessert les arrêts suivants.

LIGNE ESCRINET

| ST MICHEL - ST ETIENNE - VESSEAUX - AUBENAS - VALS LES BAINS |       |        |
|--------------------------------------------------------------|-------|--------|
| MARDI, JEUDI et SAMEDI                                       | ALLER | RETOUR |
| ST MICHEL DE BOULOGNE - Village                              | 8H50  | 12H05  |
| ST ETIENNE DE BOULOGNE - Village                             | 9H00  | 11H55  |
| LA CONCHY - SAINT ETIENNE                                    | 9H02  | 11H53  |
| LES CLAPETS - SAINT ETIENNE                                  | 9H05  | 11H50  |
| AURIOLLES - SAINT ETIENNE                                    | 9H11  | 11H44  |
| VESSEAUX - EPHAD Champagn                                    | 9H16  | 11H39  |
| VESSEAUX Commerces                                           | 9H18  | 11H37  |
| VESSEAUX Monument aux Morts                                  | 9H20  | 11H35  |
| AUBENAS - Médiathèque                                        | 9H25  | 11H30  |
| AUBENAS - Paix                                               | 9H27  | 11H28  |
| AUBENAS - Airette                                            | 9H30  | 11H25  |
| VALS LES BAINS - Casino                                      | 9H40  | 11H15  |

Attention : nouveaux horaires plus pratiques  
à partir de ce printemps...

### Comment ça fonctionne ?

Le principe est simple. Il suffit de téléphoner la veille avant 17 h au numéro prévu à cet effet (04.75.91.34.86) pour réserver son transport, qui dessert les différents arrêts de la ligne aux horaires prévus.

### Du côté du covoiturage

Nombreux sont les habitants qui descendent vers Aubenas tous les jours ou très régulièrement. A côté, certains n'ont pas de véhicule ou préféreraient pour diverses raisons ne pas le prendre à un moment donné. C'est la base du covoiturage, qui se pratique maintenant largement sur de longues distances grâce à plusieurs applications Internet.

Pourtant, localement, rien n'est organisé alors que des expériences intéressantes ont été conduites ailleurs.

Un groupe de travail vient d'être constitué au sein du Conseil Municipal pour réfléchir à cette question en lien avec les citoyens intéressés qui se sont déjà manifestés auprès de la commune.

A suivre...

### Du côté des TER

Les TER, rebaptisés « Cars Rhône-Alpes » continuent de desservir la commune à l'arrêt du Col d'Auriolles. Les nouveaux horaires en service depuis le 12 décembre 2014 prévoient 14 aller-retour par jour de semaine sur la ligne d'Aubenas à Valence. Les arrêts des cars TER de la Région ont été refaits il y a un an sous l'impulsion de la commune, et grâce à des financements du Département et de la Région. Maintenant dotés d'un abribus dans chaque sens ils sont plus confortables.

Mais l'histoire des transports entre Aubenas, Privas et la Vallée du Rhône est ancienne. Afin de rappeler le temps des muletiers, puis des diligences, du train et des cars Dusserre ou Charrière, un panneau vient d'être installé sous chaque abribus.

L'occasion d'attendre le car tout en faisant connaissance avec l'histoire locale !



Il suffit de donner son nom, le nombre de personnes à prendre en charge, son numéro de téléphone et la commune de prise en charge.

Les horaires ont justement été distribués dernièrement dans toutes les boîtes aux lettres de St-Michel et St-Etienne-de-Boulogne afin de mieux informer les habitants de l'existence et du fonctionnement de ce nouveau service.

### Combien ça coûte ?

Le trajet aller coûte 1,50 €, le retour aussi, soit un aller-retour pour 3 euros.

Un service qui sera assurément apprécié pour se rendre au marché samedi matin, mais aussi utilisé par les enfants des écoles pour se rendre à Aubenas, à la médiathèque par exemple.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à appeler à la Mairie au 04.75.87.11.23.

### Un nouvel arrêt de car scolaire

Les habitants du Taupenas se sont adressés à la Commune et au Conseil Général afin de créer un nouvel arrêt de car scolaire.

En effet, alors qu'il y a cinq enfants qui prennent le bus dans ce hameau, le car passait devant leur maison sans s'arrêter et ils devaient monter au Village.

Ce nouvel arrêt accordé par le Département est entré en vigueur depuis le 1er janvier dernier.





## Une lourde charge de voirie

Comme chaque année, la commune fait procéder à des travaux de goudronnage sur les voies communales afin d'entretenir le patrimoine et la bonne viabilité des routes et rues. C'est un travail incessant faute de quoi la qualité du réseau se dégrade très vite.

Ces travaux ont eu lieu en début d'été pour un montant de près de 25000 € ht. Des enrobés ont ainsi été réalisés à Lestrade, au Pradal, à Auriolles, à La Conchy, sur la place du Village et aux Richards.

Rappelons qu'en quelques années, le Département s'est totalement désengagé de l'aide à la voirie communale et qu'aujourd'hui, cette charge lourde n'est financée qu'à partir de la fiscalité locale. Elles ont donc dû être réduites fortement depuis quelques années et le seront encore sans doute dans les années à venir pour faire face à la baisse importante des dotations de l'État. Signalons aussi que la DDT (ex DDE) apportait une aide technique gratuite aux communes par la mise à disposition de techniciens chargés de suivre ces travaux. C'est terminé depuis janvier 2014. Ce service relèvera d'un bureau d'études privé et sera payant, avant que le Conseil Général ne mette en place un service de conseil aux collectivités venant en substitution de celui de l'Etat.



## Châtunat : le pont sera rénové

Les travaux de rénovation du pont de Châtunat, sous La Conchy, viennent de débuter. Planifié à plusieurs reprises, ils avaient dû être repoussés pour diverses raisons.

Alors que le coût estimé des travaux par un artisan, estimé à plus de 30 000 € ht n'était pas finançable par la commune, il avait été envisagé de les réaliser dans le cadre d'un atelier d'insertion. Celui qui avait été pressenti a cessé ses activités. Il avait ensuite été envisagé de faire travailler le lycée technique de Chomérac, section maçonnerie, mais cela n'a pas pu se faire. C'est finalement vers le GRETA Sud Ardèche à Aubenas que la commune s'est tournée.

Le chantier sera donc une opération école conduite par Christophe Savigny, encadrant, et ses élèves. Une dizaine de jeunes en formation se retrouvent donc sur l'ouvrage pour apprendre à manier la truelle, à tailler la pierre pour combler les manques, mais aussi à échafauder et organiser un chantier.

Une formation complète et pratique qui est rendue possible par le caractère patrimonial de l'ouvrage et qui avantage tout le monde. Le GRETA trouve un cas concret de chantier à réaliser, tandis que la commune ne paye que les matériaux et le déplacement des jeunes en formation, soit environ 3000 €.

### Un chantier important

Il s'agit de rejointoyer totalement l'ouvrage et de reconstruire les parapets très dégradés. Les deux faces et la voûte seront traitées.

Alors que les arbres voisins ont été abattus par Stéphan



Véron et que Robert Weber a purgé l'ouvrage de son lierre, les travaux de maçonnerie à proprement parler commencent.

Les parapets ont été reconstruits avant les vacances de Noël, tandis que les joints de l'ensemble feront l'objet d'une intervention en janvier/février.

Ils seront réalisés avec un mortier "bâtard" mêlant sable, ciment et chaux.

L'opération une fois terminée redonnera un bel aspect et de la solidité à cet ouvrage, partie intégrante du patrimoine communal.

De là à envisager d'autres réalisations dans le même cadre... Les ouvrages d'art vétustes ne manquent pas !

## La calade du Taupenas

Les marches de la calade du hameau du Taupenas avaient été démontées lors du changement de conduite d'eau potable durant l'automne dernier. Faute de temps pour le cantonnier, mais aussi pour permettre au terrain de se tasser correctement sur la tranchée, elles n'avaient pas encore été reconstruites.

C'est maintenant chose faite, Robert Weber les ayant repositionnées et rejointées quelques-unes. Reste à finir le chemin de manière plus stabilisée pour que le cheminement piéton y soit plus commode, ce qui sera fait dans le printemps, lorsque la meilleure solution technique aura été arrêtée en concertation avec les riverains.



## Une nouvelle signalisation communale

Mise en place il y a maintenant une quinzaine d'années, la signalétique directionnelle communale était abîmée et incomplète. En outre, les activités économiques n'étaient pas prises en compte, ce qui fait que chaque gîte disposait de sa propre signalisation.

Devant la prolifération de panneaux et la dégradation des panneaux communaux, le conseil municipal a décidé de refaire l'ensemble des panneaux. Il a aussi été décidé d'appliquer la charte signalétique du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche dont la commune fait partie. Le conseil a aussi souhaité proposer aux propriétaires d'activités pouvant légalement accéder à la signalétique d'intégrer le dispositif, tout en bénéficiant du tarif de gros obtenu par la commune pour ses panneaux (soit 50 % de moins que le prix à l'unité). Les panneaux anciens ont donc été enlevés avant l'été, et les nouveaux ont été posés. Plus de 70 lames directionnelles ont été installées ou réinstallées aux différents carrefours.

Elles se déclinent toutes sur la même base : à droite ou à



gauche un secteur de couleur bistre pour la commune, jaune pour les hébergements, brun pour les activités touristiques, vert pour la vente de produits du terroir. Le fond est crème, avec des lettres gris-bleu.

## Du changement dans la défense contre les feux de forêt

Les sapeurs forestiers du Département ont maintenant en charge l'entretien de la piste dite de Poumarès au titre de la défense de la forêt contre l'incendie. En effet, la commune a demandé et obtenu le classement du chemin au titre des pistes DFCI du Département.

Ce classement a été obtenu car cette piste permet de desservir l'une des réserves d'eau de sécurité pour les pompiers en cas de feux de forêt. A ce jour, il y en a deux, à Poumarès et dans la montée de l'Escrinet. La cuve de 120 m<sup>3</sup> située au col de l'Escrinet ne rentre pas juridiquement dans ce cadre, mais elle aurait la même fonction en cas d'incendie.

Jusqu'à présent, ces cuves étaient propriété de la communauté de communes de la Roche de Gourdon qui en assurait la gestion et qui a financé leur installation. Avec l'intégration de la commune à la communauté de communes du Pays d'Aubenas-Vals, elles vont être restituées à la commune qui en assurera la charge, excepté leur entretien courant relevant des sapeurs forestiers.

L'intervention de ces derniers sur la cuve de Poumarès - Les Molières, située à la limite de Saint-Etienne et Saint-



Michel, a permis de nettoyer une large zone afin de sécuriser l'accès à la cuve tant par le sol que par hélicoptère. Un gros travail réalisé par une équipe de cinq sapeurs forestiers dotée d'un tracteur-broyeur. Le chemin de Poumarès, fortement dégradé par les pluies a fait l'objet d'un reprofilage, et d'aménagements pour faciliter l'écoulement des eaux. Une intervention aussi prise en charge par les sapeurs forestiers.

### Travaux de drainage à Auriolles

Tout le monde se souvient de la sortie d'eau qui jaillissait l'hiver dernier au Col d'Auriolles. Il s'agit d'un ancien forage minier de la société Pennaroya, qui se met à couler lors des forts épisodes pluvieux.

Afin de drainer cette eau et de la sortir de la route départementale, des travaux importants ont été entrepris par le service des routes du Conseil Général, avec la réalisation de deux drains et d'une traversée de route.

Un chantier à la suite duquel le revêtement de la chaussée a été refait à neuf sur le secteur, ce qui a aussi permis de réaliser un aménagement de sécurité avec un îlot central au niveau du carrefour.

Restent à reprendre les abords avec des espaces de stationnement en goudron, ce qui était prévu dans le projet initial, mais qui a été reporté pour des raisons budgétaires.

Une opération d'un coût total de 25 000 € intégralement pris en charge par le budget du Département.

### Aménagements à Auriolles et à La Lauze

Depuis plusieurs années, la commune aménage progressivement les emplacements des poubelles collectives le long des routes et des hameaux. Cela permet de correctement délimiter l'espace des conteneurs, de les cacher partiellement à la vue, et de les empêcher de rouler ou de basculer avec le vent.

Un travail réalisé progressivement en fonction des disponibilités du cantonnier, avec des palissades en bois traité à l'huile de lin. Il a débuté par les points de collecte situés sur des pentes (Auzon), ou au bord des routes (Le Pradal, Les Taupenas, La Conchy), pour des raisons de sécurité évidentes. Avant que ces encadrements soient posés, combien de fois les poubelles ont été ramassées au milieu de la route, poussées par le vent ! L'aménagement se poursuit maintenant dans les autres secteurs, dont Auriolles et la Lauze. C'est ainsi que le cantonnier vient d'y couler une dalle qui permettra aux bacs de mieux rouler, et qu'il monte un entourage en bois pour dissimuler les conteneurs.



## **Du côté des ordures ménagères**

Depuis le 1er janvier 2014, la commune de Saint-Etienne a intégré la communauté de communes d'Aubenas-Vals. C'est donc maintenant cette collectivité qui assure la collecte des ordures ménagères et des poubelles jaunes.

C'est donc un camion de la communauté de communes elle-même qui assure ce service, avec du personnel de la CCPAV, les collectes étant réalisées "en régie", c'est-à-dire sans recours à un prestataire privé.

Après discussion sur l'organisation du service, rien n'a changé sur la collecte elle-même : les bacs sont les mêmes, aux mêmes emplacements, de sorte que rien ne change de ce point de vue pour les habitants.

Les ordures collectées sont toujours traitées au SIDOMSA à Lavilledieu et les consignes de tri ne changent pas. Par contre un changement majeur est intervenu en ce qui concerne le financement du service.

### **De la redevance à la taxe**

#### **- La redevance d'enlèvement des ordures ménagères :**

Jusqu'à présent, dans le cadre de la communauté de communes de la Roche de Gourdon, le service était financé par la "redevance d'enlèvement des ordures ménagères". Cela signifie que le coût total du service était partagé entre tous les foyers de la communauté à part égale.

Concrètement, le service a coûté en 2013, dernière année de fonctionnement à l'échelle de la Roche de Gourdon, la somme globale de 68000 € (pour la collecte et le traitement) répartie entre 544 foyers redevables, soit 125 € par foyer.

C'était une solution, qui si elle ne prenait pas en compte les volumes d'ordures produits par chaque foyer, ou le nombre de personnes les composant, avait le mérite d'être assez égalitaire entre les différents foyers.

## **Les bennes à encombrants toujours en place**

Les bennes de la communauté de communes ont été mises en place les 24/25 janvier et 24/25 juillet au village. En effet, la communauté de communes du Pays d'Aubenas-Vals a accepté de reprendre le fonctionnement qu'avait celle de la Roche de Gourdon, qui donnait satisfaction tout en étant économique. L'occasion de se défaire des objets encombrants stockés depuis quelques mois et qui ne peuvent être déposés dans les bacs à ordures ménagères.

Comme d'habitude, deux bennes seront déposées, l'une pour les métaux, l'autre pour les déchets divers. Ne peuvent être déposés dans les bennes : les déchets relevant



#### **- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères**

La communauté de communes du Pays d'Aubenas-Vals fonctionne sur une autre base et finance le service avec la "Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères". Cela signifie que le coût total de la collecte n'est pas réparti également entre les foyers, mais en fonction de la valeur locative des bâtiments. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est donc proportionnelle au montant de la taxe foncière payée. Une maison de forte valeur locative (grande ou neuve) qui paye des impôts fonciers élevés s'acquitte d'une grosse taxe d'enlèvement des ordures ménagères, alors qu'une maison qui paye peu d'impôts (petite ou vétuste), ne paye que peu de taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Autre changement, les foyers ne reçoivent plus de facture d'ordures ménagères à payer, mais cette taxe est intégrée aux impôts locaux (en plus de la taxe foncière).

## **Quel manque de civisme !**

La gestion du service des ordures ménagères impose que quelques règles de tri soient respectées, et en particulier que les différentes ordures soient jetées dans les bons conteneurs.

Sans quoi, les bacs se remplissent vite de déchets qui n'ont rien à y faire mais qui devraient finir en déchetterie, ou dans les bacs de tri sélectif, ou dans les conteneurs pour les papiers et le verre. Les habitants ont alors beau jeu de

protester que les bacs débordent ou qu'ils payent trop cher.

Afin de lutter contre cette situation et les dysfonctionnements entraînés par de telles incivilités, la communauté de communes s'est dotée d'un agent assermenté qui passe sur les points de collecte posant problème. Il vient d'intervenir sur plusieurs hameaux où les conteneurs étaient pleins d'objets qui n'avaient pas à s'y trouver...

Une rapide inspection du contenu des bacs a permis d'identifier les personnes qui ont eu la visite de l'agent assermenté, pour dresser un procès-verbal quand cela le méritait. Un courrier d'avertissement/sensibilisation a aussi été distribué dans toutes les boîtes aux lettres des quartiers concernés.

Est-il normal d'en arriver à de telles extrémités alors que quelques gestes simples permettraient un meilleur fonctionnement du service ? A chacun de répondre en conscience et de juger ses propres actes !



## **D'importants travaux sur le réseau d'eau**

D'importants travaux ont eu lieu sur le réseau d'eau communal de Saint-Etienne. Une section de 1,8 kilomètres datant des années 1930 a été renouvelée, entre Le Village et Les Gouzis, et dans le hameau du Taupenas.

### **Une aide exceptionnelle de l'Agence de l'Eau**

S'élevant à un total de 120 000 € cette opération bénéficie d'un soutien exceptionnel de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse à hauteur de 50 % de la dépense. Cette subvention est le fruit d'un appel à projets auquel la commune a été candidate en déposant un dossier technique et financier dans l'été 2012. Sans cette aide, les seuls produits des ventes d'eau n'auraient pas permis de tels travaux.

Les conduites neuves d'un diamètre de 100 millimètres en polyéthylène haute densité, permettront de récupérer de l'ordre de 6 000 litres de fuites diffuses par jour. Dispersées en de nombreuses microfuites, ces pertes n'avaient pu être localisées avec précision, donc réparées, malgré les recherches effectuées avec des moyens de détection électronique.

A l'issue de ce chantier, la conduite du réseau principal a été renouvelée du réservoir sur la route de l'Escrinet jusqu'à son extrémité à La Lauze.

### **Deux mois de travaux**

Les conduites ont été posées en remontant depuis Les Gouzis vers le Village, puis dans le Taupenas lui-même pour finir. Le chantier a été confié à l'entreprise Reynouard, de Labeaume, mieux placée à l'issue d'une



consultation conduite selon les dispositions du Code des Marchés Publics.

### **Les travaux 2015**

Une nouvelle tranche de travaux permettant d'épuiser la subvention de l'Agence de l'Eau a été lancée en février 2015 pour renouveler une section de conduite de 200 m située entre le Col d'Auriolles et Auriolles, ainsi qu'une autre à La Conchy. Ces secteurs sont maintenant ceux qui sont affectés par le plus de fuites, dans la mesure où la conduite est ancienne, qu'elle passe sous la chaussée, au niveau de la bande de roulement, ce qui occasionne des dégradations importantes des canalisations. Ce marché complémentaire a été confié à l'entreprise Teyssier, de Saint-Etienne-de-Lugdarès pour un montant de 35 000 € ht.

## **La source des Traverses en travaux**

Acquise en 2007 par la commune, elle a été connectée immédiatement au réseau, mettant un terme aux pénuries enregistrées chaque année, même si les économies sont encore de mise de la part des abonnés car l'eau reste une ressource rare à préserver et à ne pas gaspiller.

Lorsqu'elle a été connectée, le captage lui-même n'avait pas été refait, et des travaux sur le bâtiment qui date des années 1960 s'imposaient. Programmés pour l'automne, ils ont été repoussés en raison du mauvais temps qui n'aurait pas permis de faire du bon travail. Ils sont maintenant achevés.

Dans un premier temps, le chemin d'accès a été refait. Puis l'ensemble de la dalle de couverture du bâtiment a été refaite. Il a été réenduit intérieurement et extérieurement, tandis que sa porte a été changée. Afin d'éviter la formation de condensation, des aérations hautes et basses ont aussi été créées.



Sur les bassins de captage eux-mêmes, la répartition des eaux entre la part communale et la part revenant à l'auberge de l'Escrinet a été précisée avec la mise en place de nouvelles surverses en inox. Les trop-pleins et vidanges ont aussi été repris et munis de clapets et de grilles.

Pour finir, le périmètre de protection grillagé a été amélioré aux points où le grillage s'affaissait.

Autant de travaux qui permettent d'être en conformité avec l'arrêté préfectoral autorisant le captage et le déclarant d'utilité publique. Une opération dont le montant s'élève à 20 000 € ht, subventionnée à 80 % par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et par le Conseil Général de l'Ardèche.

### **Les sources repositionnées**

Quatre sources qui alimentent le réseau d'Auzon, ainsi que le réseau principal et d'Auriolles ont été repositionnées sur le cadastre. En effet, à l'occasion de la procédure de mise en conformité administrative lancée par la commune pour plusieurs sources, il est apparu que certaines étaient mal positionnées.

Le travail a été effectué au GPS différentiel par le cabinet de géomètre Carta Morin aidé par la commission des eaux.

Les coordonnées de chaque source et de chaque ouvrage de captage sont maintenant connues et pourront être replacées sur le cadastre avec précision.

La source de Pré Vieu apparaît ne pas être dans le périmètre de protection propriété de la commune, car elle a mal été positionnée dans les années 1930.

Carmen et Claude Navarro donnent toutefois le terrain nécessaire pour corriger cette erreur et définir un périmètre de protection correct. Merci à eux.



## En visite sur le réseau d'eau

Une fois entré en fonction, le nouveau conseil municipal a effectué une visite complète des réseaux d'eau, des sources aux réservoirs en passant par les principaux ouvrages de décantation.

L'occasion pour les nouveaux élus de découvrir le fonctionnement des différents réseaux, afin de pouvoir y intervenir en cas de problèmes, mais aussi de cerner les enjeux de la gestion du service de l'eau et des futures décisions à prendre.

A l'issue de cette journée de travail, plusieurs points ont d'ailleurs été évoqués, comme la prochaine tranche de renouvellement de conduites d'eau, à la suite de celles engagées depuis une quinzaine d'années. Elle pourrait porter sur les secteurs des réseaux anciens qui présentent de nombreuses fuites diffuses (La Conchy) ou sur les réseaux situés sous les routes départementales et qui sont souvent affectés de problèmes (Col d'Auriolles- Auriolles).



### Sources : des travaux en vue

Plusieurs sources de la commune sont captées depuis longtemps, parfois depuis les années 1930 et les ouvrages méritent d'être soit améliorés, soit totalement refaits. C'est le cas des sources Faure et de Pré-Vieux, alimentant Auzon, mais aussi de la source des Issartoux et de celle des Blaches, alimentant La Conchy, Le Village et Auriolles.

Le conseil municipal a missionné après consultation le bureau d'études Naldéo, d'Aubenas, pour définir les travaux à réaliser, mais aussi faire les études nécessaires et déboucher sur un dossier technique complet qui permettra de solliciter les subventions nécessaires.

Pour les sources Faure et Pré-Vieu, les travaux seront limités, mais ils seront plus importants aux Blaches et aux Issartoux, où il est nécessaire de reconstruire en totalité les ouvrages les plus vétustes.



### Une aberration de plus !

Les communes sont maintenant obligées de réaliser des « inventaires patrimoniaux » des réseaux d'eau. La loi l'impose depuis juillet 2010.

Il s'agit de réaliser un état le plus précis possible des différents réseaux inventoriant tout : conduites, vannes, branchements, sectionnements, ouvrages, en notant les caractéristiques de chaque pièce. Autant dire un travail de fourmi qui n'a au final qu'une utilité technique limitée... mais un coût bien réel ! C'est une prestation qui doit être confiée à un bureau d'études spécialisé !

Doutant du bénéfice de l'opération, aucune commune ou presque ne s'y est engagée. Reste à voir quelle carotte, ou plutôt quel bâton l'Etat mettra en œuvre pour nous pousser à cette dépense inutile.

### Auzon : le pluvial refait

Les pluies particulièrement abondantes depuis plusieurs mois, ont causé des dégâts importants. Le réseau d'eaux pluviales d'Auzon, très vétuste, s'est bouché alors qu'il passe sous une maison, ce qui a inondé à plusieurs reprises son rez-de-chaussée.

Il a donc été nécessaire de le dévier sur une soixantaine de mètres pour le faire passer dans la ruelle et non sous la maison. Des travaux qui viendront de se terminer et qui éviteront à l'avenir que de tels dommages ne se reproduisent.



## **A propos de l'assainissement non collectif**

Qu'est-ce que l'assainissement non collectif ?

L'Assainissement Non Collectif (ANC), ou autonome, désigne les installations individuelles de traitement des eaux domestiques. Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel. Une filière d'ANC consiste à collecter, prétraiter et traiter les eaux usées. Les eaux usées comprennent les eaux ménagères (lessive, cuisine, salle de bains) et les eaux vannes (toilettes).

L'essentiel de la commune relève de l'assainissement autonome. Autrement dit, chaque maison doit disposer, selon la réglementation et les prescriptions locales liées à la nature des sols, d'une fosse septique d'un volume adapté au nombre d'occupants de la maison, et d'un système de traitement proportionnel aux effluents et à la capacité d'absorption des sols.

La mise en conformité des dispositifs d'assainissement, ou la construction de dispositifs neufs aux normes est de la responsabilité de chaque propriétaire qui doit se conformer à la réglementation tant pour éviter les nuisances de voisinage que les pollutions du milieu naturel. Toutes les informations techniques et réglementaires sont disponibles en mairie, la commune ayant fait réaliser un schéma général d'assainissement, et, auprès du SPANC.

Depuis la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, l'assainissement



non collectif est entré dans le champ de compétences des communes. C'est maintenant une compétence de la Communauté de communes du Pays d'Aubenas-Vals qui assure ce service grâce à un technicien, David Oconte.

Certains propriétaires demandent à être raccordés à l'assainissement collectif imaginant échapper à ces dépenses liées au SPANC, mais c'est oublier que l'assainissement collectif a aussi un coût que beaucoup oublient. Il est payé par une taxe versée sur chaque mètre cube d'eau, ce qui aboutit à une charge aussi lourde !

### **David Oconte, agent en charge du SPANC intercommunal**

Depuis le 5 mai 2014, David Oconte est chargé d'assurer les missions relatives au Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Après deux années passées auprès du service SPANC de la Communauté de Communes du Pays de Marsanne (26) et un an au service eau potable de Montélimar (26), David Oconte a rejoint l'équipe des services techniques de la CCPAV.

### **Pouvez-vous nous préciser quelles sont les principales missions que vous assurez au sein du Service Public d'Assainissement Non Collectif ?**

David Oconte : Ma première mission est de réaliser les campagnes de diagnostic des dispositifs existants. Ce diagnostic est imposé par la loi. Il permet de vérifier l'existence et l'implantation d'un dispositif d'assainissement, de repérer les défauts liés à la conception ou à l'usure des différents ouvrages et de prescrire les améliorations nécessaires. Ce contrôle permet avant tout de s'assurer que le dispositif n'est pas à l'origine d'un problème de salubrité publique, de pollution ou autres nuisances. Les premières campagnes de contrôle ont eu lieu à partir de début juillet sur les communes de Juvinas et de Labastide-sur-Besorgues. Ils vont se poursuivre sur Saint-Etienne et Saint-Michel-de-Boulogne ce printemps.

### **Vous êtes par conséquent un interlocuteur privilégié pour les propriétaires ?**

David Oconte : Effectivement, j'informe et conseille les particuliers et les professionnels sur les démarches à entreprendre et les filières réglementaires. Je leur apporte aussi une expertise puisque je suis chargé de suivre la conception, l'implantation et la bonne exécution des travaux d'assainissement non collectif dans le cadre d'installations neuves ou à réhabiliter.

### **Et en ce qui concerne les propriétaires qui disposent déjà d'un dispositif d'assainissement non collectif, quels services leur proposez-vous ?**

David Oconte : Concernant les dispositifs déjà en place, il y a une vérification périodique du bon fonctionnement et de l'entretien des installations qui est assurée. Ce qui est rassurant pour les propriétaires qui peuvent ainsi mesurer l'efficacité de leur installation. Si un dysfonctionnement est constaté, je peux les aider à trouver une solution et des subventions pour la réhabilitation de leur dispositif.

### **Et en cas de contrôle d'un dispositif non conforme ?**

David Oconte : Je n'ai pas de pouvoir de police ni de verbalisation. Je ne mets pas d'amende et n'impose pas de travaux immédiats. Dans tous les cas, les assainissements qui posent des problèmes majeurs doivent être refaits, comme avant que le SPANC existe. Il en va de la salubrité publique, mais il n'y a pas de verbalisation pour non mise aux normes à l'issue des contrôles périodiques tous les 8 ans.



## La campagne de contrôles périodiques débute

Le SPANC intervient sur les constructions d'assainissements neufs, pour chaque projet, et sur les ventes, dans le cadre des diagnostics préalables.

Mais il effectue aussi des contrôles périodiques qui ont lieu tous les huit ans sur tous les assainissements ainsi que le prévoit la réglementation. L'ensemble des assainissements de la commune seront contrôlés en mars-avril (sauf ceux qui sont neufs ou dont le contrôle vient d'être effectué en raison d'une vente).

Ces contrôles effectués par la communauté de communes auront lieu en avril-mai. Ils auront lieu quartier par quartier afin de rationaliser le travail.

Une réunion publique d'information aura lieu avant le lancement de cette campagne de contrôles.

A l'issue du contrôle, plusieurs cas de figure se présentent concrètement :

- l'assainissement est conforme à la réglementation et fonctionne : le propriétaire n'a rien à faire ;
- L'assainissement n'est pas conforme mais fonctionne : pas de remise aux normes immédiate imposée ;
- L'assainissement ne fonctionne pas dans le sens où il porte atteinte au voisinage ou à l'environnement (rejet en surface par exemple) : la remise au norme est demandée dans un délai raisonnable.



Certains ont peur d'être dans l'obligation de réaliser immédiatement des travaux coûteux, mais il faut retenir que s'il n'y a pas de pollution avérée, le délai pour réaliser les travaux est très souple. Le SPANC n'a pas de pouvoir de contrainte, sauf pollution avérée.

Le coût du contrôle périodique, tous les huit ans, est à la charge du propriétaire de l'assainissement, et non du locataire des locaux raccordés. Il est facturé directement par le SPANC.

### A propos du contrôle périodique

Sur quoi porte la vérification ?

Elle porte sur :

- l'état général des ouvrages et leur accessibilité, l'existence et le fonctionnement du système de ventilation,
- l'écoulement des effluents dans l'ensemble des ouvrages, l'accumulation des boues dans la fosse toutes eaux,
- la réalisation périodique des vidanges.

Y-a-t-il des aides destinées aux particuliers qui souhaitent engager des travaux de réhabilitation ?

Sous certaines conditions, les propriétaires peuvent bénéficier d'aides à la réhabilitation apportées par l'Agence de l'Eau dans le cadre d'une procédure coordonnée par la communauté de communes. Se renseigner après le contrôle ou lors de celui-ci auprès de David Oconte, technicien SPANC.

Que se passe-t-il si je refuse l'accès à ma propriété ?

L'agent du SPANC ne peut pénétrer sans l'assentiment du propriétaire sur un terrain privé. En cas de refus d'accès, le propriétaire est ensuite mis en demeure de laisser pénétrer l'agent du SPANC sur sa propriété selon les dispositions du code de la santé publique.

Est-ce le propriétaire ou le locataire qui doit payer la redevance de contrôle ?

Il revient au propriétaire de payer la redevance de contrôle. C'est une obligation juridique : le SPANC est un service public industriel et commercial qui doit avoir un budget distinct du budget général de la collectivité. « La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les charges de contrôle de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations ». (décret n°2007-1339 du 11 septembre 2007)

Que se passe-t-il si je refuse de payer ?

Il s'agit d'une redevance perçue par le Trésor Public. En cas de non paiement, le percepteur engage les poursuites prévues.

### Mais aussi...

Le SPANC vous accompagnera et vous aidera dans vos projets d'assainissement non collectif, de la conception à l'exécution des travaux. Si vous êtes vendeur, vous devez faire appel à nos services en vue d'établir un document daté de moins de 3 ans, informant l'acquéreur de l'état de vos installations.

Si vous souhaitez déposer un permis de construire, vous devez en amont de votre demande, contacter le SPANC pour une attestation de conformité de votre projet d'assainissement : pièce obligatoire au dépôt du permis

Coordonnées du SPANC

SPANC Intercommunal du Pays d'Aubenas-Vals

Technicien : Monsieur David Oconte

Accueil : Mardi : 13 h 30 – 17 h 00, Jeudi et Vendredi : 9 h 00 – 12 h 00 et 13 h 30 – 17 h 00

09 70 65 03 17 ou 07 78 41 65 50

spanc@ccpav.fr

## **A propos des nouveaux rythmes scolaires**

La rentrée 2014 a été marquée par la mise en oeuvre des nouveaux rythmes scolaires que les communes ont eu à organiser. La réglementation prévoit que le mercredi matin devient un jour d'école, tandis que trois quarts d'heure seront dégagés chaque après-midi pour les activités périscolaires dont la charge incombe aux municipalités. Si certaines communes ont expérimenté avec difficulté cette réforme dès cette année, Saint-Etienne et Saint-Michel-de-Boulogne ont décidé initialement de la repousser d'une année, pour la rentrée 2014. Cette première décision prise en février avait fait l'objet d'une consultation des parents qui ont souhaité à 80,4 % le report de la mise en oeuvre de la réforme, cette décision étant aussi approuvée à l'unanimité par le conseil d'école.

### **Une réforme qui déstructure l'école publique**

La semaine de quatre jours était préjudiciable aux enfants, c'est certain. Néanmoins, la réforme des rythmes scolaires proposée déstructure l'école publique et pose de nombreux problèmes. En particulier, l'obligation pour les communes d'organiser des activités périscolaires à la place des heures de cours reportées le mercredi est très complexe. D'une part son coût est hors de portée des communes (plus de 15 000 € s'il s'agit de faire venir des intervenants spécialisés comme le veut la réforme avec seulement 5000 € de prise en charge par l'Etat. Les communes devront donc se rabattre sur des solutions qui ne seront que des pis-aller (bénévolat, contrats aidés, sous encadrement des enfants) et qui ne garantiront pas la qualité de l'accueil périscolaire. Malgré les discours officiels, la désorganisation prévaut.

D'autre part, cette réforme aboutit à alourdir encore la semaine scolaire des enfants qui sont déjà souvent dans le système scolaire de 8 h à 18 h : les enseignants et les parents constatent une fatigue accrue des enfants, surtout en maternelle.

Cette réforme déstructure aussi le rythme quotidien des enfants en multipliant les intervenants sur la journée, puisque des animateurs socio-culturels seraient appelés à intervenir à l'école durant une partie des après-midis.

Elle est source d'inégalités entre les enfants des communes riches et des communes pauvres qui auront une école et des activités périscolaires de niveau variable en fonction de leur lieu de scolarisation. A ce titre, certaines communes ont commencé à faire payer les activités périscolaires, mettant de fait un terme à la gratuité scolaire. Ou alors d'autres font appel à du bénévolat local, ou des contrats aidés, ce qui revient le plus souvent à confier les enfants à des personnes pas ou peu qualifiées.

### **Le conseil d'école et le conseil municipal disent non à cette réforme**

Le conseil d'école s'est prononcé à plusieurs reprises contre la mise en place de la réforme sur le regroupement pédagogique de Boulogne, considérant qu'il n'est pas possible de la mettre correctement en place avec les moyens financiers des communes.

La municipalité a soutenu au nom de la qualité du service public de l'Éducation Nationale la position du conseil d'école qui était de refuser de mettre en oeuvre cette réforme.

### **Un Etat autiste**

Devant l'obstination de l'Etat qui refuse de prendre en compte les problèmes soulevés par cette réforme, il a été nécessaire de trouver des solutions pour la mettre en place au mieux possible. En premier lieu, il a été décidé que les

activités périscolaires seraient gratuites, malgré la possibilité légale de les faire payer. En effet, cela aurait abouti à rendre l'école payante, ce qui n'est pas acceptable par principe.

Les enfants ont donc maintenant classe le mercredi matin. A Saint-Etienne, c'est le personnel de l'école, Céline Girard et Perrine Mourguet qui assure les activités périscolaires. Sur les conseils des enseignantes qui jugeaient que les enfants de maternelle avaient avant tout besoin de repos, le temps périscolaire est un temps de sieste pour les très petites, petites et moyennes sections, qui leur permet d'aborder le temps scolaire de l'après-midi dans de meilleures conditions. Pour les grands, c'est un temps calme, avec lecture d'histoires, écoute de musique, jeux calmes. Il s'agit là de préparer les enfants au retour en classe l'après-midi.

A Saint-Michel, des cycles d'activités sont prévus, avec au programme des intervenants en théâtre, musique, sport, photo par exemple. Devant les effectifs importants, Anaïs Bonnefoy, embauchée à la crèche, prendra en charge la moitié du groupe d'enfants pour un temps de jeu.

Parallèlement, il a été nécessaire d'étendre la ligne de bus au mercredi, et d'organiser une garderie le matin et une cantine le mercredi midi.

### **Et dans la durée ?**

Si une solution, difficilement finançable a été trouvée cette année, qu'en sera-t-il les années prochaines ? Les charges lourdes que cela représente ne seront pas longtemps compatibles avec les baisses de recettes imposées aux communes. D'un côté l'Etat nous impose de dépenser plus, et de l'autre réduit nos recettes !

Tout sera fait autant que possible pour que les enfants bénéficient d'un accueil correct lors des temps périscolaires, en complément du travail effectué par les enseignants.

D'autres solutions seront à chercher pour les années à venir !



### **Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents**

La commune de Saint-Etienne-de-Boulogne participe au "Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents" (REAAP) d'Ardèche qui a pour objectif de valoriser le rôle et les compétences des parents dans l'éducation de leurs enfants. Il rassemble parents, professionnels, associations, institutions qui proposent des actions de soutien à la parentalité.

C'est la possibilité pour les acteurs éducatifs de se retrouver autour de l'école, et d'obtenir un accompagnement financier de la CAF de l'Ardèche.

La participation à ce réseau ouvre aux parents diverses possibilités de rencontres autour de la thématique de l'éducation des enfants et de la parentalité. Tout un programme d'accompagnement et de réflexion à découvrir sur le site internet <http://www.parents07.fr>, ou par exemple, sur le secteur auprès de l'association de l'École des Parents et des Educateurs.



## Du mouton au pull ... sortie patrimoine à Ardelaine

Les 23 élèves de la classe maternelle se sont rendus à Ardelaine (Saint-Pierreville) le vendredi 16 mai.

Après avoir vu de près des moutons de différentes races et assisté à la tonte d'une brebis, les enfants ont découvert la laine dans tous ses états : cardage, filage, tissage... Ils ont pu toucher, sentir, regarder et transformer la laine mettant en éveil tous leurs sens.

La journée s'est terminée par un petit spectacle dans un village miniature montrant autrefois, la vie autour de la laine dans nos campagnes.

Belle journée qui a laissé à chacun de bons souvenirs à raconter.



## Le printemps des sciences à l'école

A l'occasion du Printemps des sciences en maternelle, la classe a ouvert ses portes en fin d'après-midi aux parents d'élèves venus nombreux.

Un diaporama présentait les différentes activités de l'école menées sur le thème du jardinage (désherbage, semis, plantations, observations...) et sur celui de l'eau (ses différents états, son transport).

Guidés par Julien Rousset, conseiller pédagogique, les élèves de la grande section ont ensuite montré leurs travaux réalisés dans le cadre du défi sciences départemental. Ils ont pu ainsi mettre à profit leurs acquis et partager leurs connaissances avec leurs parents.

Les enfants de la moyenne section et ceux de la petite section, aussi, ont pris plaisir à montrer leur savoir-faire au



cours de petits ateliers sur le thème de l'eau animés par leur maîtresse Corinne Bas et leur ATSEM Céline Girard. Ce fût une belle expérience, enrichissante pour tous.

## Les enfants à Vogüé

Les enfants de la classe de CE2, CM1 et CM2 du regroupement pédagogique se sont rendus à Vogüé pour visiter l'exposition "Chasses magiques" organisée au château par le Musée des Arts Premiers de Paris et l'Espace de Restitution de la Grotte Chauvet.

Au programme, visite de l'exposition du Musée des Arts Premiers au château de Vogüé à la découverte des civilisations extra-européennes.

Une belle surprise pour les enfants qui sont revenus étonnés et émerveillés de cette ouverture sur le monde : masques initiatiques et rituels, armes, boucliers, totis et fétiches mis en relation avec les arts des chasseurs ardéchois de la préhistoire d'il y a 30000 ans.

De quoi comprendre que nous ne sommes pas seuls au monde en percevant l'immense diversité des cultures.



De retour en classe, sous la houlette de Christine Collet leur enseignante, ils se sont inspirés des

œuvres exposées, principalement des totems, pour créer leurs propres sculptures avec les matériaux de leur environnement. Ils ont laissé libre cours à leur imagination pour créer leurs attributs magiques, à l'image des chasseurs primitifs.

Ces travaux ont à leur tour été exposés au château de Vogüé où les parents ont pu les découvrir.



## Les enfants à la neige

Les enfants de l'école maternelle de Saint-Etienne-de-Boulogne sont allés passer une journée à la neige au Col de la Chavade. Au programme, une randonnée en raquette dans une belle neige fraîche tombée dans le week-end qui précédait.

Une journée qui les a ravies et leur a fait découvrir une neige qui vient de plus en plus rarement au village.



## **Le Père Noël est passé**

Le spectacle de Noël des enfants a réuni toutes les classes du regroupement pédagogique à Saint-Etienne. Les enfants se sont d'abord retrouvés en classe où les grands ont présenté des chants aux petits et inversement.

Ensuite, ils ont assisté à un spectacle de danse, « Le bruit des ailes », proposé par la compagnie Yeraz (Yvan Gascon), offert par l'Amicale Laïque.

Et bien entendu, pour finir, le Père Noël est passé les bras chargés de cadeaux pour les classes.



## **En visite à la médiathèque**

Les enfants du regroupement pédagogique de Boulogne vont régulièrement à la bibliothèque municipale, mais aussi à la médiathèque Jean Ferrat, à Aubenas, où le fonds jeunesse est plus développé.

Trois sorties à la médiathèque ont été programmées cette année dans le cadre du projet d'école. Les enfants ont voyagé dans le car "des grands", à savoir le transport à la demande "Sept Ici" de la communauté de communes. Sur place, le personnel de la médiathèque leur a proposé des lectures d'albums, des écoutes de chansons et de comptines.

Les enfants ont pu également choisir des livres et les ramener à l'école.



## **Au niveau des centres de loisirs**

Pour les vacances d'hiver et de printemps, les parents et les enfants peuvent bénéficier des services du centre de loisirs local de la Roche de Gourdon, à Saint-Michel-de-Boulogne. Alors qu'il était géré par la communauté de communes de la Roche de Gourdon, un syndicat intercommunal a été créé après la suppression de la communauté de communes pour continuer à participer à sa gestion. Il regroupe directement les communes de Saint-Etienne et Saint-Michel qui ont repris en charge la part de financement qu'assurait la communauté de communes de la Roche de Gourdon et que la communauté de communes du Pays d'Aubenas-Vals n'a pas repris.

Depuis l'adhésion de la commune à la communauté de communes du Pays d'Aubenas-Vals, les enfants peuvent aussi fréquenter le centre de loisirs de l'ACALJ centre Seibel qui se tient pour les vacances d'hiver à Labégude.

### **- A Saint-Michel-de-Boulogne :**

**1<sup>ère</sup> semaine du 09 au 13 février 2015 :** « L'hiver dans tout ses états... »

Ateliers bricolage autour de ce thème (fresque murale, jeux à confectionner...) ; jeux extérieur et intérieur (jeu de Kim) ; Atelier pâtisserie ; Sortie à la journée prévue.

**2<sup>ème</sup> semaine du 16 au 20 février 2015 :** « Vive mardi gras et le carnaval ! »

Confection de déguisements, de masques ; Ateliers pâtisserie (confection de crêpes, gaufres pour les goûters) ; jeux de société ; jeux extérieur ; défilé carnavalesque le dernier jour

Inscriptions à prendre au 04 75 87 84 76. creche@cefem.fr.

### **- A Labégude :**

**Du 9 au 20 février 2015 :**

Dans les locaux de l'école Simone Veil, 1 rue Jules Ferry à Labégude.

Inscription à prendre auprès de l'ACALJ d'Aubenas au 04 75 35 28 73





## Un service urbanisme intercommunal

Les questions d'urbanisme étaient à l'ordre du jour du dernier conseil municipal pour un sujet important : l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Jusqu'à présent, dans les communes de moins de 10000 habitants, les demandes d'autorisation d'urbanisme étaient instruites par l'Etat (DDT, ex DDE). Cela concernait les permis de construire, bien entendu, mais aussi les déclarations préalables ou les certificats d'urbanisme par exemple. Ce service était rendu gratuitement par l'Etat pour les communes.

A compter du 1er janvier prochain, c'est terminé. L'Etat n'assurera plus cette instruction pour les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme. Pour les communes dotées d'une carte communale, l'échéance était fixée à 2016, mais les effectifs des agents de l'Etat ont tellement été réduits, que même pour ces communes, dont Saint-Etienne fait partie, ce service ne pouvait plus être rendu correctement à compter du 1er janvier 2015.

### Un service mutualisé

Cela a amené les communes à envisager de créer un service mutualisé au sein des communautés de communes. En effet, l'instruction d'une demande d'urbanisme est un acte de droit qui demande des compétences spécifiques que les communes ne possèdent pas.

Pour cela, les communes concernées se sont groupées au sein d'un service intercommunal commun qui reprendra le travail effectué par l'Etat. Lors du conseil municipal du 26 novembre 2014, la commune de Saint-Etienne a décidé d'y participer.

La création de ce service représente une charge importante pour les communes. L'Etat, bien qu'imposant ce transfert, n'apporte aucune dotation supplémentaire, au contraire. Ainsi, c'est une charge nouvelle de l'ordre de 3000 à 4000 € qui pèsera sur les finances de la commune, supportée à 50 % par la communauté de communes. Et il faut savoir que l'instruction des demandes d'urbanisme est



gratuite pour les pétitionnaires. Seule la fiscalité locale supportera cette charge nouvelle.

### Un fonctionnement globalement inchangé

Ce service viendra remplacer celui de l'Etat qui abandonne cette mission. Le rôle de ce service sera d'assurer l'instruction juridique et technique de toute demande d'urbanisme exactement comme le faisait l'Etat.

La demande d'urbanisme sera toujours déposée en mairie sur les mêmes formulaires, mais ensuite, au lieu d'être examinée par la DDT, elle le sera par le service urbanisme de la communauté de communes qui statuera sur les mêmes bases de droit.

La gestion de l'urbanisme et les décisions rendues seront les mêmes que si la DDT avait continué d'instruire les dossiers : les mêmes dispositions juridiques s'appliquent et elles produiront les mêmes effets.

Il n'en demeure pas moins que l'Etat poursuit l'abandon de ses compétences au profit des collectivités locales sans transfert financier. Il est alors facile de clamer que l'Etat fait des économies... et que les collectivités dépensent !

## Pour une meilleure qualité architecturale

La commune est soucieuse de garantir autant que faire se peut la qualité architecturale des nouvelles constructions comme des rénovations. Pourtant, la réglementation dans laquelle s'inscrit l'examen des permis de construire ne permet pas d'être assez précis pour émettre un avis juridiquement fondé sur certaines demandes.

Jusqu'à présent, il était difficile de faire prévaloir un avis négatif de la commune basé sur l'aspect architectural du bâtiment : les services de l'Etat qui instruisent et délivrent les autorisations refusaient de prendre en compte ces avis négatifs car non fondés sur un règlement local.

Pour éviter cette situation et afin de définir le cadre de ce qui est souhaité ou pas, la commune a décidé l'année dernière de réaliser un cahier de prescriptions architecturales. Ce travail a été confié au CAUE de l'Ardèche.

Sur huit pages, le règlement détaille successivement de manière claire et pédagogique :

- l'implantation de la construction sur la parcelle ;
- l'adaptation de la construction à la pente ;
- les soutènements ;
- les volumes des bâtiments ;
- les toitures ;
- les éléments architecturaux ;
- les ouvertures ;
- les clôtures ;

- les enduits.

Ce cahier décline au niveau local les règles de bonne construction définies à l'échelle du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.

Ce document permettra à tous de savoir ce qui est permis ou pas, et d'éviter ainsi des erreurs architecturales flagrantes, ou des complications dans l'instruction des permis de construire.

A l'avenir le cahier architectural complètera donc la carte communale en précisant comment construire.



## **Des logements pour personnes à mobilité réduite**

Courant 2013, la commune avait envisagé de réaliser trois ou quatre logements adaptés pour personnes à mobilité réduite. L'idée était que des personnes, principalement âgées, qui arrivaient au seuil de la dépendance puissent rester plus longtemps sur la commune avant d'aller en foyer d'accueil ou en maison de retraite.

Même si elles n'ont pas besoin d'un établissement médicalisé, leur maison n'est souvent pas adaptée par la disposition des pièces ou la présence d'escaliers et le manque de commodités générales. Quelques marches, un couloir étroit, une salle de bains peu fonctionnelle, un poêle à bois, suffisent par exemple à imposer un départ alors que rien d'autre ne le justifierait.

La construction de ces logements adaptés leur permettrait de rester quelques années de plus à Saint-Etienne.

Rester au village est en effet important en terme de cadre de vie, de maintien d'une vie sociale active. C'est essentiel pour une fin de vie heureuse.

### **Trouver un terrain**

Le périmètre dans lequel ces logements peuvent être construits se limite aux abords même du village, afin de ne pas isoler ces personnes à l'écart de la vie de la commune. L'accès à cette parcelle doit aussi être assez commode à pied depuis la place, et son exposition doit être agréable.

Un premier appel à achat de terrain autour du village n'avait pas été concluant et devant le manque de terrains répondant à ces critères, la commune ne pouvait pas avancer sur le dossier.

Heureusement, Madame Myriam Delubac a proposé un terrain situé à Arbres, au prix de 30 000 €. Le Conseil Municipal vient de décider de l'acheter et de reprendre la réflexion sur la réalisation de ces logements adaptés qui pourraient être construits dans les trois années à venir. Le



*Le terrain dont le conseil vient de décider l'acquisition*

conseil municipal remercie donc chaleureusement M<sup>me</sup> Delubac.

### **Élaborer le projet**

Afin de commencer à travailler sur la définition architecturale de ce projet, le conseil municipal a décidé de missionner le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) du Département. Cet organisme devra aider la commune à arrêter les grands principes de la construction, tels que le nombre de logements, les matériaux utilisés, les choix énergétiques, l'organisation des surfaces bâties et des abords des bâtiments. Cette phase de réflexion préalable à la conception sera réalisée en 2015.

Après ce travail, une consultation pour retenir un architecte sera lancée et il lui reviendra de concevoir le projet dans ses moindres détails. Ce temps sera aussi mis à profit pour solliciter les subventions nécessaires à la réalisation du projet.

## **Logements locatifs d'Auzon**

L'année 2014 a été aussi consacrée à la finalisation du projet architectural d'aménagement des logements locatifs communaux d'Auzon.

### **Le projet technique finalisé**

Le cabinet d'architecte Burtheret a terminé les plans des deux appartements de type T2 et T3. La demande de permis de construire a été déposée et il sera accordé en janvier. Parallèlement, les dossiers de consultation des entreprises ont été rédigés et l'appel d'offres sera lancé tout début 2015.

Pour ces travaux, l'accent a été mis sur la qualité de la construction, et en particulier sur l'isolation. Il était en effet important de réduire autant que faire se peut les charges de chauffage des futurs locataires, des objectifs de bâtiment basse consommation ayant été fixés : cela implique une isolation renforcée conforme à la norme RT2012, et la mise en place d'un chauffage au bois (bûche ou granulé au choix du locataire).

### **Le plan de financement bouclé**

L'ensemble de ce projet a été estimé à 270 000 € ht. Ces logements ont été conventionnés avec l'Etat, ce qui permet à la commune de bénéficier de l'aide du Conseil Général, de la Région, de la Communauté de Communes. Ce conventionnement permet surtout à la commune de bénéficier des prêts bonifiés de la Caisse des Dépôts et Consignations issus des placements sur les livrets A, qui sont destinés à financer le logement social.



Les autres appartements de la commune bénéficient déjà de ce conventionnement « logement social ». A titre d'information, il faut savoir que plus de 65 % de la population ardéchoise a droit à ce type de logements conventionnés, et 78 % de la population de la commune.

Malgré le plafonnement des loyers lié au conventionnement, l'opération est équilibrée, les loyers couvrant tout à la fois les charges liées à l'entretien des logements, l'investissement initial et les frais d'emprunt. L'équilibre du projet est d'ailleurs une condition pour son conventionnement avec l'Etat. Chaque année, l'opération dégagera même un excédent net pour la commune de 1000 à 1500 €.

Les travaux qui vont débiter dans les premiers mois de 2015 doivent durer toute l'année.



## Un Programme Local de l'Habitat intercommunal

La communauté de communes du Pays d'Aubenas-Vals a réalisé un Programme Local de l'Habitat (PLH). Il s'agit d'un document de planification en matière d'habitat et de logement qui complète les documents d'urbanisme communaux afin de définir une politique du logement cohérente à l'échelle de l'ensemble de la communauté de communes. La question du logement est en effet prioritaire avec des enjeux forts en matière de mal logement (logements vétustes, inchauffables, aux loyers trop élevés, logements vacants, ...). Une politique d'ensemble incluant la ville d'Aubenas et toutes les communes de la communauté, y compris rurales, doit être entreprise. Le PLH est la première étape de ce travail.

### Des objectifs et un programme d'actions

A travers ce premier PLH, la Communauté de communes détaille les objectifs et actions à mener sur six ans pour répondre aux besoins en logements du territoire intercommunal, tout en favorisant le renouvellement urbain (pour les villes), la mixité sociale et la lutte contre les centres villes et villages vacants. Un PLH intercommunal s'impose à toutes les communes membres et les différents documents d'urbanisme communaux (Carte communale et PLU) doivent impérativement être conformes au PLH intercommunal. C'est le cas à Saint-Etienne, mais d'autres communes doivent drastiquement réduire leurs zones constructibles, ces dernières étant trop ambitieuses. C'est aussi une première étape vers du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, rendu obligatoire par la loi dès 2016. L'urbanisme échappera alors aux communes.

Le Programme Local de l'Habitat permet :

- de cerner de façon précise le fonctionnement du marché du logement et d'identifier les dysfonctionnements en terme d'habitat qui peuvent entraver un développement harmonieux du territoire ;
- de fixer pour ce territoire les grands axes stratégiques d'une politique locale du logement, visant notamment à corriger les dysfonctionnements identifiés et garantir la mixité des populations ;
- définir pour six ans un programme d'actions mettant en

œuvre les prescriptions du PLH déclinées aux différentes échelles de la collectivité (communauté de communes, communes, voire quartiers).

### Et pour Saint-Etienne

L'objectif de croissance de la population pour les communes rurales de la communauté est la prolongation de la croissance rencontrée ces dernières années, autour de 1,5 % de hausse de la population par an.

Cela se traduit par un effort qui devra être fait au niveau du logement locatif avant tout, qui fait défaut sur le secteur. L'accent sera mis sur la réalisation de quelques logements locatifs de plus, intégrant ceux que la commune a en projet à Arbres, mais aussi les projets privés en cours

dans quelques hameaux. C'est d'ailleurs dans le cadre du programme d'action du PLH que la commune déposera une demande de financement pour la réalisation des logements d'Arbres.

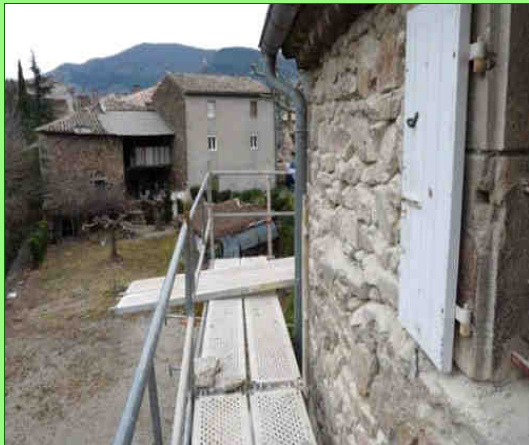


En particulier, la réalisation d'une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est envisagée afin de tenter de remettre sur le marché les logements actuellement vacants (environ une dizaine). A ce titre, la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants est envisagée. C'est une incitation fiscale pour les propriétaires de logements vacants à y faire des travaux pour les louer, travaux justement aidés dans le cadre de l'OPAH, ou pour les vendre.

A l'échelle de la commune de Saint-Etienne, le PLH ne changera pas fondamentalement les perspectives de développement maîtrisé qui ont été fixées, et qui sont conformes aux objectifs du PLH.

### Le dernier appartement locatif rafraîchi

Depuis quelques années les deux appartements situés au dessus de la mairie ont été refaits en totalité et l'appartement de l'étage de la cure a fait l'objet de gros travaux. Restait à rafraîchir celui du rez-de-chaussée de la cure, qui datait de plus de 15 ans, sans travaux. L'été a été mis à profit pour intervenir, après que l'étanchéité de la façade nord ait été refaite au printemps. Elle a entièrement été rejointoyée pour éviter des entrées d'humidité,



Les peintures ont été reprises par le cantonnier et une fenêtre ouvrante sera posée dans les jours qui viennent dans la salle de bains pour améliorer les possibilités d'aération.

De même, un système de ventilation qui fait défaut à l'appartement sera rajouté.

Deux semaines de travail pour le personnel communal qui redonne un coup de jeune à cet appartement et le remet quasiment au niveau d'habitabilité des trois autres.



## **14-18 : la mémoire du centenaire**

L'année 2014 a été celle du centenaire de la déclaration de guerre de 14-18. La commune a décidé de se lancer dans la collecte de la mémoire locale au sujet de cet évènement. Claudine Dubois s'est chargée de ce travail.

### **Les archives s'ouvrent**

Bien entendu, la mémoire vivante s'est éteinte, mais des souvenirs, et des archives encore nombreuses restent dans les familles : papiers militaires, objets ramenés du front, correspondances, cahiers de chants, de notes ou de souvenirs, dessins, etc.

Durant plusieurs semaines des familles ont fouillé leurs greniers et ont ainsi déniché des pièces remarquables, comme un cahier de poèmes très touchants, illustré à la craie grasse ou à l'aquarelle. Mais ce sont aussi des photos et des lettres de poilus qui remontent à la surface. De volumineux cahiers de correspondances nous ont aussi été remis, et un travail d'identification de tous les morts inscrits sur notre monument a été réalisé par Michel Vincent.

Ces documents ont été pris en charge par la commune et ont été immédiatement photographiés ou scannés avant d'être rendus à leurs propriétaires. Ils viendront compléter les archives de la commune en cours de classement.

### **Une exposition en octobre**

Les archives retrouvées sur la commune ont fait l'objet d'une exposition à l'auberge l'Arbre à Pain, accompagnée d'une exposition générale sur le Grande Guerre.



Cette exposition a aussi été présentée à la salle polyvalente à l'issue de la commémoration du 11 novembre dernier.

### **Et deux projections de film**

L'exposition sur la guerre de 14-18 présentée à l'auberge l'Arbre à pain a été suivie par la projection de deux films complémentaires sur le cinéma des Armées. La première guerre mondiale marque en effet l'apparition de ce nouveau média.

"Verdun vu par le cinéma des Armées" est le premier exemple de film réalisé par le service cinématographique des Armées, tandis que "Héroïque cinéma" explique comment ces films étaient réalisés, filmés après coup,

remontés, pour servir l'objectif fixé : soutenir la propagande et forger l'unité nationale.

### **Une cérémonie suivie**

Une soixantaine de personnes a répondu à l'appel de la commune de Saint-Etienne-de-Boulogne pour la commémoration de l'Armistice du 11 novembre. En cette année particulière, l'affluence était particulièrement nombreuse malgré le très mauvais temps et la pluie diluvienne.

Le public a écouté le discours du Maire, suivi de la lecture d'un texte d'Anatole France par Marie-Ange Lelli, puis de lectures de lettres de soldats par les enfants de l'école (Camille Pilato, Mahé Lion, Louise Champanhet, Ilan Dumur).

L'occasion de se remémorer ces quatre années de combats inhumains, durant lesquelles des générations ont été sacrifiées.



### **Un glas pour la mémoire et pour la paix**



Le 1er août 1914 à 16 h, la France entrait en guerre contre l'Allemagne. À 16 h le tocsin (sonnerie d'alerte) retentissait dans toutes les communes pour relayer la mobilisation générale. La commune de Saint-

Etienne a marqué le centenaire de cette date funeste en sonnant le tocsin puis le glas (sonnerie des morts) ce vendredi 1er août à 16 h.

Si le tocsin retentissait en 1914 devant le péril immédiat, le glas était bien plus adapté 100 ans après, en l'honneur et en souvenir des millions de vies fauchées par la folie des hommes.

### **Le monument aux morts nettoyé**

A l'approche du 11 novembre et à l'occasion de la Toussaint, le monument aux morts du village vient de se "refaire une beauté".

La plaque rendant hommage aux disparus de 39-45 a été déplacée car elle était masquée par le cyprès qui a poussé, tandis que le monument lui-même a été blanchi au chlore pour enlever les mousses et les moisissures noirâtres.

A cette occasion, la commission des travaux qui a effectué ce nettoyage avec le cantonnier a aussi décidé de repeindre prochainement les lettres du fronton.





## Une saison de spectacles

### Duo Azuli

Le Duo Azuli s'est produit à la salle polyvalente de Saint-Etienne pour le plus grand plaisir du public présent malgré le très mauvais temps.

Un homme, une femme, quelques rares instruments, et une soirée en chants, sons et rythmes. De la musique corporelle à laquelle les spectateurs sont aussi conviés à participer, donnant du rythme à une belle prestation.

Comment un vieux bidon et des verres deviennent instruments de musique et de jonglerie, comment le corps humain peut résonner et bruite, comment l'ensemble dégage tour à tour mélancolie ou envie de danser, comment l'ensemble débouche sur une soirée de plaisir.

Une belle prestation pour Eglantine Rivière et Barth Russo qui présentent un spectacle complet, pour une soirée d'évasion devant un public conquis.



### Vanessa Chambard



Vanessa Chambard a exposé des photographies à l'auberge l'Arbre à Pain et au Préau de Saint-Etienne-de-Boulogne pour quelques semaines après avoir exposé au sein de plusieurs galeries et au cours de festivals en France et à l'étranger. Elle présente deux expositions complémentaires qui lient la terre, l'espace, les hommes et le voyage. Elles sont visibles au Préau et à l'auberge l'Arbre à pain : Far East et Sous les nuages blancs.

La première, Far East, est l'histoire d'un voyage en 17 photographies, réalisée en automne 2007, tout à l'est de l'Europe. Un road movie en Roumanie et en Bulgarie. Parties à deux avec l'idée de réaliser un reportage sur l'émigration vers la France des populations roumaines et bulgares, le projet évolue rapidement et devient un voyage. Un vrai voyage de ceux qui changent à tout jamais votre vision du monde, de ceux qui font bifurquer votre vie vers des chemins de traverse jusqu'alors ignorés : fascination de la beauté des paysages, de cette lumière froide, un peu voilée, un peu triste, des plaines immenses et partout, de ces espaces

vides, baignant dans le brouillard, comme suspendus dans l'espace et le temps...

La seconde, Sous les nuages blancs, se compose de 11 diptyques réalisés à l'autre bout du monde, en Nouvelle Zélande, à Aotearoa, le « Pays du Long Nuage Blanc ». La photographe y séjourne une première fois pendant près d'un an. Puis, à l'hiver 2011, elle y retourne pour quelques mois, en vélo cette fois-ci. Au cours de ces deux voyages, elle sillonne le pays, s'attardant tout particulièrement dans les lieux les plus isolés, photographiant les paysages et les hommes et femmes qu'elle rencontre. Là-bas, la densité de population est très faible et la majorité des habitants vivent en milieu rural. L'influence de la culture maorie contribue aussi à maintenir un lien très fort avec la terre. Même d'un point de vue économique, l'espace est fondamental pour les néo-zélandais puisque la plus grande partie d'entre eux travaillent dans l'agriculture ou le tourisme. « La terre fait des gens ce qu'ils sont » (Larry Towel) : cette affirmation est rapidement apparue on ne peut plus juste en Nouvelle Zélande...

### Les Absolute Sisters

Les Absolute Sisters, formation de jazz vocal arrivant d'Aix-en-Provence, se sont produites à la salle polyvalente. Une prestation qui a enchanté Saint-Étienne.

Les trois chanteuses jazzy, ouvertes sur les musiques du monde et accompagnées de Cyrille Martial au piano, ont livré une bien belle prestation. Des standards de jazz revisités sur des rythmes et des sonorités arabisants, hispaniques ou d'Europe centrale.



Une belle réussite pour cette soirée. Merci à l'association Bog'Indigo, maintenant domiciliée à Saint-Etienne, et qui organisait cette soirée. En espérant qu'il y en ait rapidement d'autres...

### A fleur de mots

Bruno Auboiron et Fanny Lermin ont donné rendez-vous à leur public à l'Arbre à pain pour leur spectacle "A fleur de mots".

Un spectacle intimiste

qui met en scène un dialogue entre l'univers musical des flûtes à bec ou de l'accordéon de Bruno Auboiron et l'imaginaire poétique de Fanny Lermin, qui raconte l'histoire d'une rencontre artistique et sentimentale.

Cette soirée à l'auberge l'Arbre à pain était empreinte d'émotion et de sensualité, portée par les mots de Fanny, tendres et sensibles.



### La randonnée de Samba Diouf

Pour la 9<sup>ème</sup> année, l'AMAC et Chloé Gabrielli organisent le festival de contes en Ardèche. Au programme à Saint-Etienne, "La randonnée de Samba Diouf", par Thierno Diallo et Lisa Raphel. Samba Diouf, un jeune pêcheur sénégalais, devient soudainement héritier d'un troupeau dans une région lointaine. Il quitte alors pour la toute première fois son village natal pour un voyage bouleversant qui le mène jusqu'aux bas-fonds des tranchées françaises de la Première Guerre Mondiale.

Thierno Diallo et Lisa Raphel forment un duo qui interprète et raconte la même partition et ensemble, ils content, chantent, jouent ce parcours de vie de Samba Diouf qui, de l'Afrique à la France, nous embarque dans son périple, à travers deux continents, et une histoire commune.



## **En exposition à la mairie**

*Depuis deux ans, la Mairie expose régulièrement des œuvres d'artistes de la région, ouvrant sur tous types et styles d'arts graphiques. Plusieurs peintres se sont succédés sur l'année 2014, exerçant dans des styles très différents. L'occasion de découvrir une mairie qui change régulièrement au gré des expositions et de se familiariser avec l'art. Merci à eux de nous avoir confié leurs œuvres.*

### **Robert Zinna**

Peintre autodidacte, Robert Zinna a suivi des cours et travaillé à plusieurs reprises dans des ateliers de peintres. Cette passion née il y a de nombreuses années, s'est enrichie au travers de périodes différentes, de diverses techniques travaillées et de rencontres enrichissantes.

Deux éléments de base l'imprègnent avant tout, le Dessin et la Lumière, que l'on retrouve dans ses œuvres dites de surréalisme et symbolisme qu'il expose à la mairie.

Le plaisir du dessin, fruit de ses jeunes années marocaines, se retrouve dans son travail sur les personnages ou paysages traités « à la Plume ». Mais son œuvre est aussi riche par ses toiles de style dit "symboliste", assez proche du surréalisme, par l'approche thématique du sujet, la

complémentarité et la cohésion des symboles qui constituent ainsi un thème. La part d'improvisation survient en cours de réalisation et vient enrichir la vision onirique, par ses couleurs, la transparence à peine suggérée des sujets.

Porteuses de sens, de références, tout autant ésotériques, oniriques et symbolistes, ces toiles interrogent l'œil et interpellent le public en l'invitant à un voyage introspectif.



### **Dika Seli**



DIKA-SELI, artiste pratiquant le "copy art" a exposé à la mairie en septembre et octobre.

L'occasion de découvrir cette technique issue du pop art, née dans les années 1960 et qui s'est répandue dans les années 1970-1980.

Le principe est simple : un photocopieur détourné de sa fonction initiale, des papiers de couleur et des transparents qui

permettent des superpositions de teintes, de couleurs, de motifs et de formes.

Et ce sont des personnages presque fantomatiques et troublants qui apparaissent dans un décor irréaliste, mettant les sens en émoi.

L'exposition était intitulée "The love you bring".

### **Mademoiselle Patraque**

"Mademoiselle Patraque" a exposé à la mairie durant tout l'été. "Mademoiselle Patraque", alias Elodie Latchimy, est une jeune artiste-peintre-illustratrice drômoise, autodidacte, à la recherche de rêveries, de poésie et de lumière dans ses gribouillages picturaux. Grande adepte des nocturnes picturales et verveine citronnée avant d'aller se coucher, Mademoiselle Patraque est en général une "Insomniaque sous la lune Gibbeuse" qui collectionne l'inspiration dans sa boîte à idées.

Mademoiselle Patraque c'est aussi cette artiste réunionnaise qui n'oublie pas d'où elle vient, et qui garde le doux souvenir de son île comme la plus précieuse source d'inspiration qui n'est jamais été donnée, en se rappelant

de sa nature foisonnante, jeune et multiple, de sa population mélangée, métissée et de ses paysages grandioses et mystiques à la fois.

Et c'est donc tout naturellement, après un parcours artistique que Mademoiselle Patraque devient en 2011 Artiste-Peintre-illustratrice, et décide à ce moment là de se consacrer à sa peinture et à ses illustrations.



### **Denis Sauvage**

Denis Sauvage a exposé l'hiver dernier à la Mairie. Habitant Saint-Andéol-de-Berg, il enseigne à Aubenas.

Avec une technique particulière qui lui est propre, il travaille par griffures, brûlures, arrachages, jets de peinture ou d'encre avec une vivacité qui impressionne l'œil et transmet un sentiment d'une grande force. L'ensemble débouche sur des toiles où se multiplient les empâtements et les couches successives qui sont ensuite grattées pour retrouver l'aspect premier.

Mais cette force se mélange aussi avec la calligraphie et les signes répétitifs qui reviennent de manière récurrente dans son œuvre tel un fil conducteur. Les bâtons peints qu'il présente, qui ne sont pas sans rappeler des œuvres d'art premier, sont la parfaite illustration de la minutie et de la

précision de son travail.

Il travaille également depuis quelques temps sur des éléments plus figuratifs comme "Les quatre sœurs" qui sont exposées

pour la première fois, œuvre que devraient compléter par la suite des supports variés. Loin de se limiter à la toile, Denis Sauvage met en effet en œuvre des supports inattendus à l'image de la porte scindée en trois.





## La Fabrique à histoire est lancée

La "Fabrique à histoires", c'est parti !

Le conseil municipal vient de décider de travailler avec l'association RéZonance.

De quoi s'agit-il ? D'un travail de collecte de la mémoire du village lancé par la Municipalité et l'association RéZonance.

Cette proposition de l'équipe municipale évoquée il y a quelques mois répond à l'évolution rapide de la population de Saint-Etienne et au fait que des pans importants de notre mémoire villageoise disparaissent régulièrement avec ceux qui en ont été les acteurs. Grande perte pour tous, l'objet de ce travail est de collecter cette mémoire pour la sauvegarder et la transmettre.

Si les photos et les archives écrites font l'objet depuis longtemps d'une collecte par la Mairie, la mémoire orale, la plus fragile car directement liée aux personnes, s'efface progressivement.

La caméra ou le micro peuvent fixer ces souvenirs avant qu'ils ne disparaissent, et c'est le but de la "Fabrique à histoires".

### Un travail collectif

Des groupes d'habitants volontaires, réunis par quartiers ou par affinités, accompagnés techniquement par l'association RéZonance partent à la rencontre des personnes détentrices de la mémoire villageoise pour évoquer leurs souvenirs et les fixer.

### Un travail varié

Plusieurs thématiques de souvenirs ont été évoquées : la vie sociale au village (fêtes, écoles, rencontres, ...), le travail (des champs, des artisans, des fabriques), les activités diverses (transports, cafés, foires et marchés...), mais aussi tout souvenir que les personnes souhaitent évoquer.

Une fois ce travail de collecte réalisé auprès de nos aînés, tout cela sera monté et mis en forme par l'association RéZonance pour réaliser un film qui sera diffusé à Saint-Etienne, mais aussi conservé et diffusé sous forme de DVD.



Afin de lancer ce travail, une première présentation a eu lieu à la salle polyvalente le vendredi 12 décembre à 20 h 30. L'occasion pour tous ceux qui souhaitent participer de se faire connaître, de se rencontrer et de commencer à organiser le travail...

Plusieurs groupes locaux ont été mis en place dans les hameaux avec les personnes intéressées pour interroger les aînés, puis diverses thématiques ont été évoquées : vie sociale et festive, activités économiques, école, transports et commerce, événements marquants, agriculture par exemple.

Une prochaine réunion aura lieu pour poursuivre le travail et faire le point sur les premiers contacts.

Le travail d'enregistrement et de collecte des souvenirs doit se faire durant tout le premier semestre 2015, avec l'idée de terminer la réalisation du film à l'automne.

## Le classement des archives communales



La commune possède un fonds d'archives "anciennes" dont le plus ancien élément remonte au XVIII<sup>e</sup> siècle (ancien cadastre), mais dont l'essentiel débute à partir de la Révolution.

A ces documents historiques s'ajoutent les archives produites jusqu'à nos jours par la gestion de la commune et de ses services.

Subsistent encore toutefois de belles pièces comme des

budgets municipaux, dont les plus anciens remontent aux Ans II et III de la République, ou encore des documents sur les activités économiques locales dont les plus anciens sont de 1812.

Jusqu'à présent moyennement bien classés, ces très nombreux documents font maintenant l'objet d'attentions soutenues. Ils ont été, il y a quelques années, remontés de la cave humide où ils avaient été relégués, et où malheureusement les rongeurs et l'humidité ont fait des dégâts parfois importants.

Vient maintenant le temps du classement et de la mise en dossiers propres, travail qui a été confié à Perrine Mourguet à raison d'une heure et demie par après-midi entre le temps de ménage de la cantine et celui de la garderie.

Chaque document est analysé et classé selon le cadre d'archivage édicté par la Direction des Archives de France pour les archives communales puis prend place dans des boîtes à archives spéciales et intègre progressivement le local qui a été aménagé pour cela il y a trois ans lors des travaux de rénovation du secrétariat de mairie.

Un long travail en perspective, d'autant que des archives des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles ont été retrouvées hors de la mairie et intégrées à nos propres archives.



## **A la recherche des grangettes...**

*La mise en valeur de l'espace rural de la commune a nécessité la construction de nombreux petits bâtiments. Aux usages très différents, rangement d'outils, remise à foin, écurie ou étable, elles sont maintenant souvent abandonnées. La commune en a fait un inventaire photographique. Elles sont au nombre de 14.*



Grange de Maumalles



Grange de Menusson



Grange de Bujarelle



Grange de la route du Taillé



Grange de Pré Vieux



Grange d'Arbres



Maison médiévale de Charensac

Oltre les Grangettes,  
quatre fermes ou maisons  
anciennes subsistent  
encore à l'état de ruines...



Maison forestière de l'Escrinet



Ferme des Gras



Ferme de Pramailhet





Grange du Mortier



Grange du Bois de la Grangette



Grange de Marze



Grange de Coustouille



Grange de Maillepeau



Grange des Gras



Grange de Lachamp



Grange de Pramailhet



Grange de La Combe



Grange des Varennes

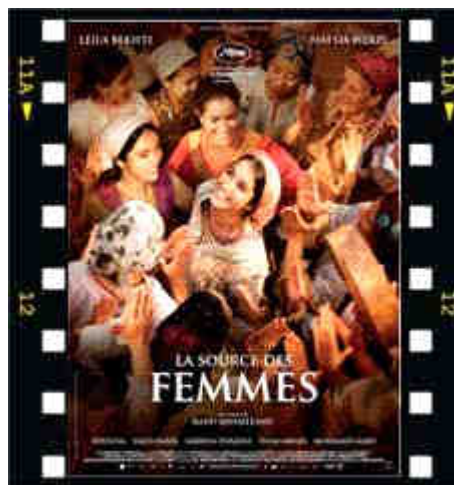


## **Cinéma au village 2015 : le programme**

La mise en place du matériel de projection à la salle polyvalente a permis de réaliser une première année de programmation de projections de films en 2013. Plus de 500 entrées ont été comptabilisées sur l'année. Il a donc été décidé de reconduire cette opération « cinéma au village » en 2015. Le programme des principales séances a été arrêté. Le voici. Le détail de chaque film est donné sur le site internet de la commune, à la rubrique « vie locale » puis « cinéma ».



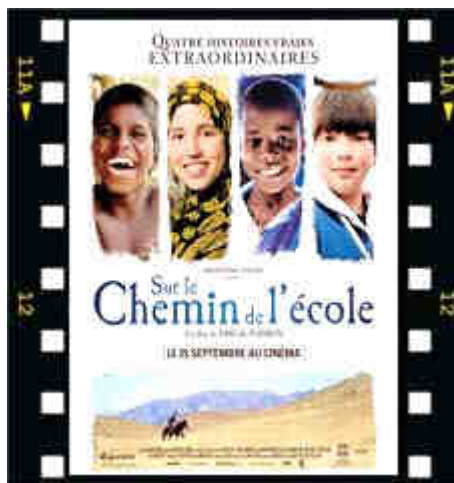
Vendredi 16 janvier - 20 h 30



Vendredi 13 mars - 20 h 30



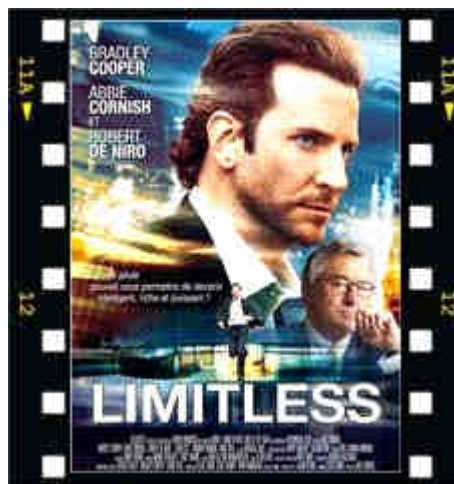
Vendredi 24 avril - 20 h 30



Vendredi 12 juin - 20 h 30



Vendredi 11 septembre - 20 h 30



Octobre - date à arrêter- 20 h 30



## Du côté de l'Etat Civil

### Ils sont arrivés au village

Maud Gete aux Clapès  
Michel Garreau au Village  
Marie Cogez au Village  
Léa Ventalon et ses enfants Ilan et Axel aux Bois des Tonnes  
Florian Jouanard et Claire Caramano à La Conchy  
Victor Allard à La Conchy  
Drugeon François à Auzon  
Ernesto Villalza, Florence Perrier et leur fille Anna à Auzon  
Simon Darlington et Lesley Booth au Village.

Sébastien Anzio et Amandine Durand, à La Conchy  
Jimmy Levet et Marion Colombet à Pramailhet  
Yannick Baconnier et Valérie Vergnes, au Mas de Chevalier

### Ils nous ont quittés

René André, à La Conchy  
Etienne Walter, au Village  
Daniel Volatier, au Taupenas  
Marcelle Artige, au Village

### Les naissances

Leïla Jouanard à La Conchy

### Naturalisation

Nadezda Boulicault Lapshova, à La Conchy

Ayons une pensée pour les familles touchées par la peine, et souhaitons du bonheur aux nouveaux nés et à leurs famille. Bienvenu à ceux qui nous rejoignent...

## La population des hameaux en 1891

| RÉCAPITULATION                                                       |  |  |  |  |
|----------------------------------------------------------------------|--|--|--|--|
| 1. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891   |  |  |  |  |
| 2. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891   |  |  |  |  |
| 3. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891   |  |  |  |  |
| 4. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891   |  |  |  |  |
| 5. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891   |  |  |  |  |
| 6. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891   |  |  |  |  |
| 7. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891   |  |  |  |  |
| 8. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891   |  |  |  |  |
| 9. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891   |  |  |  |  |
| 10. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 11. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 12. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 13. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 14. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 15. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 16. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 17. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 18. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 19. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 20. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 21. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 22. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 23. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 24. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 25. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 26. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 27. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 28. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 29. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 30. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 31. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 32. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 33. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 34. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 35. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 36. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 37. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 38. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 39. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 40. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 41. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 42. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 43. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 44. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 45. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 46. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 47. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 48. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 49. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 50. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 51. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 52. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 53. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 54. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 55. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 56. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 57. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 58. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 59. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 60. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 61. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 62. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 63. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 64. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 65. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 66. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 67. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 68. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 69. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 70. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 71. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 72. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 73. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 74. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 75. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 76. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 77. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 78. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 79. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 80. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 81. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 82. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 83. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 84. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 85. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 86. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 87. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 88. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 89. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 90. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 91. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 92. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 93. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 94. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 95. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 96. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 97. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 98. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 99. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891  |  |  |  |  |
| 100. Population totale de la commune au 1 <sup>er</sup> janvier 1891 |  |  |  |  |

Lors du recensement de population de 1891, les habitants sont comptés hameau par hameau :

- 113 habitants sont dénombrés au Chef-lieu,
- 154 à La Conchy,
- 101 à Auzon,
- 70 à L'Escrinet et Lachamp,
- 64 à Auriolles,
- 60 à Pramailhet,
- 38 au Pradal,
- 28 à Arbres,
- 20 aux Gouzis,
- 18 aux Taupenas,
- 17 à La Farge,
- 17 au Moulin,
- 12 à Lestrade,
- 10 à La Lauze,
- 10 à Mautades,
- 8 aux Clapès,
- 6 à La Combe,
- 6 à Belle Fontaine et au Col d'Auriolles,
- 6 aux Mortiers,
- 5 au Col d'Auzon,
- 4 au Mas de Chevalier,
- 4 à La Prade.

Soit un total de 792 habitants.

Le dernier chiffre du recensement publié en décembre 2014 indique 392 habitants à ce jour sur la commune.

## **L'Arbre à pain à l'heure indienne**

Il y avait affluence pour le repas indien préparé par Michel Garreau, du restaurant ambulant "Nepal food", qui a officié pour l'occasion à l'Auberge communale l'Arbre à pain.

Un festival de saveurs exotiques pour ce menu végétarien surprenant : pakoras, riz au curry, chutney à la pomme ; papadama, ladou, burfi, srikand, et autres curry bengali. Riz et légumes apprêtés aux épices, dessert au safran, galettes de farine de lentilles par exemple. Le tout arrosé d'un tchai épicé de cardamome, clou de girofle et gingembre.

De multiples plats et sauces qui ont ravi les quarante convives.

Michel Garreau possède une expérience de la cuisine indienne de plus de 30 ans. Il enseigne et pratique la cuisine indienne depuis l'âge de 20 ans. Son expérience s'est enrichie à travers de nombreux voyages sur le continent indien.



### **Pour apprendre la cuisine indienne**

Michel Garreau est désireux de faire partager sa connaissance des cuisines orientales et des épices. C'est pourquoi il a décidé de donner des cours de cuisine indienne à l'auberge l'Arbre à pain.

Au programme de ces soirées, la confection d'un menu en trois ou quatre plats de l'entrée au dessert, et les bases de la cuisine des épices.

A raison d'une soirée par mois, dahl, chutney, curry, tandoori, panir, tandoori, chaï, chapati et pakoras dévoilent leurs secrets pour les participants ravis de ce qu'ils apprennent, tout autant que de l'esprit convivial des rencontres.

D'autant que Michel n'est jamais à cours d'explication et de savoir sur les épices, en cuisine comme en médecine ayurvédique. L'occasion de découvrir un autre monde de grande culture culinaire, qui ne dissocie jamais alimentation, santé et spiritualité.

Renseignements et inscriptions à l'Arbre à pain.



*Michel Garreau, Mélanie Bancel, stagiaire à l'auberge, et Thierry Malinski*

Gérant de "L'Arbre à Souhaits" en 1987 à Paris (au forum des halles) puis de "La route des Indes" en Ariège. Depuis 1987 il enseigne la cuisine indienne à Paris, en Ariège et en région Toulousaine puis dans le Var (Carnoules). Il exerce aussi une activité de restauration ambulante sur les spectacles, festivals, foires et grands événements. Il est maintenant installé à Saint-Etienne, au Village.

### **Rishab et Davy animent la soirée**

Le samedi 20 septembre, après l'excellent repas indien servi à l'Arbre à Pain, place à la musique indienne dans la cadre des soirées Week-end Bistrots de Pays avec Rishab Pasanna et Davy Sur. Le premier, Rishab, est le descendant d'une grande famille de musicien et représentant émérite de la flûte indienne Bansuri. Il maîtrise à la perfection Raga, Alaaps et improvisation.

Le second, Davy, est un compositeur et percussionniste polyvalent qui livre ses propres compositions rythmiques et mélodiques. C'est donc vers un Style de musique indienne contemporaine que ce duo a fait voyager, à chemin entre tradition et autodidactisme, entre structure et liberté.





## Les aînés en assemblée générale

Les aînés ruraux de Saint-Etienne-de-Boulogne tenaient leur assemblée générale mercredi 03 décembre 2014.

L'occasion pour eux de revenir sur une année d'activités bien remplie en rencontres, en animations et en voyages. Un bilan satisfaisant à mettre au crédit de l'ensemble des membres actifs et du bureau conduit par le président Jean Vincent. Ce dernier a d'ailleurs été reconduit dans ses fonctions de même que l'ensemble des autres membres du bureau.

Les activités de l'année prochaine ont aussi été évoquées et seront prochainement proposées aux membres. Souhaitons une bonne continuation aux aînés de la commune.



## Sur un pas de danse



Les Genêts d'Or ont organisé leur traditionnel repas "daube". Une pleine réussite avec une belle affluence pour un plat succulent.

Préparée dès la veille par les membres de l'association sous la houlette de Jean Vincent

son président, la daube a été enfournée à minuit par Jean-Pierre Péliissier et Charles Teston. Elle a donc mijoté toute la nuit au four à bois et a ravi les convives.

L'après-midi s'est prolongée sous d'aussi bons auspices avec le bal animé par l'orchestre Les Antibiotiques, auquel ont



pris part environ 80 danseuses et danseurs.

## En voyage en Beaujolais

Avec l'automne qui approche, Les Genêts d'Or, aînés ruraux de Saint-Etienne-de-Boulogne, ont repris leurs activités. En ce programme de rentrée, un voyage en Beaujolais, en visite au hameau Duboeuf, sur le domaine de cette grande maison de vin.

Découverte des vignes, de l'histoire du vin, de la vie en 1900, et bien entendu, dégustations de vins ont été au programme pour le groupe.

Une belle journée dont les participants garderont un excellent souvenir... et quelques caisses de vin.



## Deux repas de fin d'année

Les Genêts d'Or organisaient leur repas de fin d'année à la salle polyvalente fin novembre, et le 12 décembre, ils répondaient à l'invitation de la commune pour un autre banquet.

Dans les deux cas, les repas ont été préparés par Thierry Malinski, de l'auberge l'Arbre à pain et ont été servis à la salle polyvalente. A noter que pour le repas de la commune, le service a été fait par des adolescents et enfants de la commune.

A l'occasion du repas offert par la commune, l'après-midi s'est terminée par la projection de deux films réalisés par André Griffon, romancier et journaliste, au sujet de la ferme des Combeaux.

Une projection de deux films sensibles qui présentaient le travail et l'aliénation des sept frères Dejoux à la terre et à leur ferme familiale. Une situation qui a du rappeler quelques souvenirs à plus d'un, mais qui, au-delà de la nostalgie, interroge sur l'avenir de nos campagnes, sur la



société de consommation ou encore sur l'installation agricole.

## **L'école fête la fin de l'année**

La fête de l'école avait lieu cette année à Saint-Etienne. Les trois classes du regroupement pédagogique de Boulogne se sont retrouvées le samedi 28 juin en fin d'après-midi pour un spectacle auquel les habitants et les parents étaient conviés. Fruit de plusieurs semaines de travail pour les enfants, leurs enseignantes et assistantes maternelles.

Chants et danses évoquaient le travail de la laine de mouton et la fête au village. Les élèves de la maternelle ont proposé aux spectateurs un petit voyage en train à travers la campagne ponctué de quelques petits commentaires jusqu'au moment où le train s'arrête près d'un champ, et là il y a des moutons, une bergère et un berger... c'est la fête au village, un petit bonjour à M. Seguin s'impose puisque nous sommes arrivés dans son village. Et le spectacle des primaires commence.... mélange de danse et de musique, de théâtre, d'acroSPORT et de cirque, dans des décors réalisés par les élèves, ils ont présenté, avec quelques touches d'humour, une magnifique adaptation de la chèvre de Monsieur Seguin.



Les spectateurs ont été émerveillés par l'implication des enfants.

Un grand bravo aux élèves et à leurs enseignantes et aide maternelle.

Une après-midi qui s'est poursuivie comme il se doit en pareille circonstance par un repas grillades qui a rassemblé plus d'une centaine de personnes en toute convivialité.

## **Un loto fructueux**

L'Amicale Laïque Graines d'Ecoles a organisé début décembre son loto des écoles, qui se déroulait cette année à Saint-Michel-de-Boulogne.

Plus d'une centaine de personnes se sont données rendez-vous à cette occasion pour venir soutenir les écoles de nos deux communes.

Assurément, le bénéfice significatif de cette manifestation permettra de financer des activités et des sorties pour les enfants en complément de la dotation apportée par les communes pour cela.



## **Un baby troc réussi**

L'Amicale Laïque Graines d'Ecoles a organisé à l'approche des fêtes de fin d'année un baby troc - bourse aux jouets, doublé d'une castagnade.

Le temps n'était pas de la partie, mais le public à quand même répondu présent pour cette manifestation qui s'est finalement déroulée dans la salle polyvalente.

L'occasion de vider greniers et armoires, mais aussi de trouver de quoi garnir la hotte du Père Noël à moindre frais. Les parents apprécieront une telle initiative.



## **Grand beau pour la fête du pain et des plantes**



L'Amicale Laïque organisait sa fête du pain et des plantes dimanche 18 mai dernier. Au programme, bien entendu, pain préparé et cuit au four à bois par Olivier Volle,

mais aussi viennoiseries préparées par les parents et pizzas de Giovanni Gabrielli.

Outre le pain, la fête fut aussi l'occasion de proposer un petit marché de producteurs qui a accompagné la vente des plantes au profit de l'Amicale Laïque.

Une très belle journée marquée par le beau temps, l'affluence et la convivialité.

Merci aux organisateurs.





## La pétanque joue aux cartes

Comme chaque année, la Pétanque La Boulogne organisait son concours de belote hivernal. Une douzaine d'équipes se sont affrontées le 30 novembre jusqu'à la victoire d'Aurore et Sebastien Goulard gagnant devant David Véron et Nicolas Donnary.

Un très agréable moment accompagné d'une soupe à l'oignon qui a permis aux concurrents de tenir la distance.



## Julien Weber maître joueur



L'association de pétanque La Boulogne organisait son traditionnel concours tête à tête du Maître Joueur le 1<sup>er</sup> mai dernier. L'occasion pour 45 adultes et quatre juniors de s'affronter amicalement dans une très bonne ambiance.

La journée a vu la victoire de Julien Weber dans la catégorie adultes et de Léa Girard dans la catégorie enfants.

Une après-midi des plus sympathiques qui a participé à l'animation du village.

## Une bonne saison de chasse

La saison de chasse 2014-2015 se termine mais son bilan n'est pas encore connu, même s'il s'annonce bon. C'est donc le bilan 2013-2014 qui a été présenté lors de l'assemblée générale de l'ACCA de l'été dernier.

Ce bilan est bon, en terme de sécurité (aucun accident ou incident recensé) et au niveau du tableau de chasse. Ainsi, une centaine de sangliers et 21 chevreuils ont été tués au cours de 124 battues organisées par les trois équipes de chasseurs. A cette occasion, 11 renards ont aussi été prélevés.

Un effort de chasse qui n'empêche pas les dégâts indemnisés par la Fédération des Chasseurs sur la commune de s'élever à près de 15 000 € sur la saison 2011-2012, dernière saison dont le bilan soit connu, soit un reste

à charge pour l'ACCA de 718 €. Une charge financière lourde qui s'ajoute à la location des bois de l'Etat, pour plus de 2000 €, et qui contribue à fragiliser la situation financière de l'association, même si elle reste encore saine avec un excédent des années antérieures qui lui permet d'envisager l'avenir sereinement.



### Les jeunes chasseurs sur Internet

Pour ceux que la chasse intéresse ou intrigue, les jeunes chasseurs de Saint-Etienne, avec Rémy Pontal, se mettent en vidéo sur Internet.

Ils ont créé un chaîne Youtube visible sur [https://www.youtube.com/channel/UCcJOkdNqSkzVi\\_sPlpzfmUA](https://www.youtube.com/channel/UCcJOkdNqSkzVi_sPlpzfmUA)

Une dizaine de vidéos d'opérations de chasse y sont visibles.



## **Les quartiers se rencontrent**

Initiées peu à peu dans tous les hameaux, les fêtes et repas des voisins se multiplient et maintenant, les principaux quartiers de la commune en organisent. Une occasion de plus de se rencontrer entre voisins pour un moment de partage.



Au village



A Auriolles



A La Conchy

A Auzon



Aux Clapès



## **Et les jeunes font la fête**

Le temps de fête principal de la commune reste la fête votive qui a eu lieu cette année les 19 et 20 juillet, toujours organisée par Les jeunes de Boulogne. Une belle fête malgré un temps médiocre, mais les gouttes ont quand même épargné le concours de pétanque et le bal du samedi soir. La fête a ainsi pu se dérouler dans une très bonne ambiance, animée par la sono ANIM'REG. Point d'orgue de la soirée, le feu d'artifice tiré pour la troisième année consécutive, et qui n'a rien à envier à ses voisins.

La municipalité remercie les jeunes de la commune

pour cette organisation parfaite.



L'hiver n'exclut pas les rencontres. Ainsi, le repas des jeunes, organisé cette année en février, a réuni plus d'une centaine de personnes autour d'un bœuf bourguignon de circonstance en cette période froide.





## Des nouvelles de la gym



*La gym La Boulognette sait se dépenser, mais un buffet n'est jamais loin ! Fin d'année, anniversaire, rencontres diverses : toutes les occasions sont bonnes pour passer un moment convivial autour d'une table bien garnie.*



*La gymnastique La Boulognette vient de hisser les couleurs. Celles d'un tee-shirt vert pomme avec le logo de l'association qui les habillera désormais lors de leurs séances du mardi soir à la salle polyvalente et lors de leurs randonnées.*

## Un Téléthon fructueux

Le village a vécu à l'heure du Téléthon 2014 durant le premier week-end de décembre.

Au programme, vente de gâteaux et de surprises devant l'école et la mairie en fin d'après midi, malgré le froid, mais surtout repas pot au feu servi à la salle polyvalente avec danses bretonnes et karaoké pour l'animation de la soirée. Sans oublier une randonnée samedi matin autour de Saint-Etienne-de-Boulogne.

Une opération qui a permis de récolter 3646,36 € au profit de l'AFM.

Bravo et merci à tous ceux qui se sont dévoués, et ils sont nombreux, sous la houlette de Ginette Coste, organisatrice de l'évènement avec l'association de gym La Boulognette.



## Quinze jours de cirque

L'association l'Art d'en faire met toujours à profit les vacances de Toussaint ou d'hiver pour organiser deux semaines d'atelier de cirque à la salle polyvalente, chaque semaine accueillant un groupe d'enfants différent.

Un programme varié au cours duquel les enfants ont pu découvrir les arts du cirque et s'initier à la jonglerie, aux



acrobaties, au monocycle et autres agrès ou ateliers qui ont été à l'ordre du jour. Chaque semaine s'est terminée sur un petit spectacle qui a permis de présenter aux parents le travail réalisé durant les cinq jours de stage.

## **Saint-Etienne à l'heure irlandaise**

Pour la Saint-Patrick, patron de l'Irlande, l'association Yod Kistin, de Saint-Etienne-de-Boulogne, et l'association Cadences-Coiron, de Lussas, avaient invité plusieurs groupes de musique folk.

Ils se sont retrouvés à la salle polyvalente afin d'initier les participants à la musique et aux danses folkloriques bretonnes et irlandaises.

Dans l'après-midi, Nathalie Daméi, d'Auriolles, a proposé une initiation aux danses irlandaises (jigs, reels, horn-pipes, polkas...).

Puis, trois groupes se sont succédés tout au long de la soirée : Yod Kistin, musiques bretonnes de Saint-Etienne-de-Boulogne, Aisling, musique irlandaise de Briançon, et Elven, musique irlandaise de Lussas.

Encore un bon moment où initiés et non initiés se sont côtoyés dans une ambiance festive.



### **Sur un pas de danse bretonne !**

Jacques et Elisabeth Noury, de l'association Yod Kistin, ont donné rendez-vous à plusieurs reprises cette année aux danseurs pour un bal folk.

C'est sur un air de bombarde qu'une quarantaine de personnes ont passé plusieurs heures à enchaîner les rondes, les branles et autres an dro dans une très bonne ambiance.

Merci aux organisateurs... et de quoi donner quelques idées de bals folks occitans !



### **Sur un air de musique celtique avec Elven**

Les amateurs de musique celtique se donnent régulièrement rendez-vous à Saint-Etienne-de-Boulogne pour des soirées bretonnes et irlandaises.

L'association Elven, basée à Saint-Etienne-de-Boulogne, organise des événements autour de la musique et la danse irlandaise (bals, sessions, stages de musique irlandaise, ateliers de danses irlandaises...) dans le but de créer la rencontre entre musiciens, danseurs et amateurs de culture irlandaise.



## **La Valsloppet est passée**

Il y avait affluence le dimanche 8 juin après-midi pour le passage de la Valsloppet. La randonnée raid VTT organisée par le Club de Cyclo-tourisme d'Aubenas-Vals depuis une vingtaine d'années faisait relâche sur la place du village le temps d'un ravitaillement.

Plus de 350 participants se sont alignés au départ de cette épreuve de deux jours autour d'Aubenas. Cette année, le départ et l'arrivée se tenaient à Vessey.

Lors du passage à Saint-Etienne, quatre heures séparaient les premiers participants des derniers, qui se sont échelonnés de 13 h à 17 h.

Une belle après-midi conviviale à laquelle le public a pris part, tandis que Yod Kistin assurait l'animation musicale avec du folk breton, et que l'Amicale Laïque assurait la "restauration" du public avec ses crêpes. Merci à eux, l'Arbre à pain assurant les rafraîchissements pour tout le monde.



#### **Boulogne Info n°13**

- Éditeur : Commune de Saint-Etienne-de-Boulogne  
- Directeur de la Publication : Franck Brechon  
- Rédacteurs : collectif mairie de Saint-Etienne-de-Boulogne  
- Conception et mise en page : mairie de Saint-Etienne-de-Boulogne

- Diffusion : gratuite  
- Tirage : 220 exemplaires  
- Impression : ABP Images service à Saint-Etienne-de-Fontbellon  
- Dépôt légal : 1er trimestre 2015.